



Assemblée générale

Cinquante-troisième session

Première Commission

4^e séance

Mardi 13 octobre 1998, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Mernier (Belgique)

La séance est ouverte à 10 heures.

Points 63 à 79 de l'ordre du jour *(suite)*

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Je voudrais commencer cette séance en remerciant les délégations de leur ponctualité qui témoigne de leur sens des responsabilités.

M. Amorim (Brésil) *(interprétation de l'anglais)* : Je tiens d'emblée à exprimer ma satisfaction de vous voir, Monsieur le Président, qui représentez déjà la Belgique à la Conférence du désarmement, assumer la présidence de la Première Commission. L'expérience acquise en qualité de représentant à la Conférence du désarmement sera sans nul doute d'une aide précieuse aux délégations de cet organe de l'Assemblée générale.

Je rends également hommage à M. Mothusi Nkgowe du Botswana pour l'amabilité et l'efficacité avec lesquelles il a dirigé les travaux de la Commission pendant la cinquante-deuxième session.

Pour la Première Commission, l'année 1998 a été fertile en événements. Ma délégation se réjouit à cet égard du rétablissement du Bureau des affaires de désarmement et félicite le Secrétaire général d'avoir nommé à sa tête Jayantha Dhanapala. L'Ambassadeur Dhanapala, avec qui j'ai eu

le privilège de collaborer à plusieurs reprises, en particulier dans le cadre de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires, est l'une des personnalités les plus éminentes dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

La communauté internationale a réalisé des progrès remarquables dans le domaine des armes classiques, entre autres en parvenant à réunir, le 16 septembre 1998, les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Le Brésil comptait parmi les 120 pays qui ont signé la Convention d'Ottawa au mois de décembre 1997. Nous sommes heureux de constater que de plus en plus de pays continuent d'accéder au traité d'Ottawa, et nous espérons que les pays qui se trouvent encore dans l'impossibilité d'adhérer à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel le feront dans un proche avenir. Les pays d'Amérique latine sont déjà en train d'appliquer la Convention d'Ottawa. Une initiative importante a été prise par les Présidents Mahuad de l'Équateur et Fujimori du Pérou lorsqu'ils ont amorcé la préparation d'un plan de déminage de la frontière entre le Pérou et l'Équateur.

L'initiative multilatérale menée dans le domaine des armes de petit calibre est un autre progrès important. Dans notre région, le processus de maîtrise des armes de petit calibre a été grandement rehaussé par l'adoption de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic

illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériaux connexes, signée par les membres de l'Organisation des États américains (OEA) en novembre 1997. Il convient également de mentionner les initiatives mises de l'avant par divers pays africains, avec à leur tête le Mali, l'Afrique du Sud et le Mozambique, et les accords réalisés dans ce domaine par des organisations sous-régionales comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe, en vue de freiner le déploiement des armes de petit calibre sur ce continent.

À l'Organisation des Nations Unies, le Brésil est représenté au sein du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre réuni par le Secrétaire général et il préconise l'organisation d'une conférence internationale sur le trafic illicite des armes de petit calibre. Nous pensons qu'une telle conférence devrait être précédée de travaux préparatoires transparents et ouverts à tous en vue de définir le mandat, l'objectif et la portée de la conférence.

Le Brésil considère que l'accroissement de la transparence dans le domaine des armements contribuera de façon décisive à rehausser la confiance entre les nations. Nous encourageons donc la participation au Registre des armes classiques des Nations Unies. Mon gouvernement a fourni aux Nations Unies, depuis la première année d'opération du Registre, des données sur les importations, les exportations et les achats d'armes de sources nationales, en plus des soi-disant informations de base. En dépit d'une certaine augmentation du nombre des États participant au Registre à l'heure actuelle, ceux-ci ne représentent encore que la moitié des États Membres des Nations Unies. L'OEA prend les devants dans ce domaine en amorçant le débat sur une convention sur la notification de l'acquisition des armes classiques couvertes par le Registre des Nations Unies.

Dans le domaine effroyable des armes de destruction massive, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), sous la direction de mon compatriote, le Directeur général José Bustani, a réalisé des progrès appréciables dans la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Le nombre des États membres de l'OIAC est passé de 87 à 117 au cours de l'année. Avec le soutien de l'OIAC, un séminaire sur les processus de présentation des déclarations et d'inspection a été organisé le mois dernier à Rio de Janeiro. Le Brésil a été en mesure de partager avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes l'expérience acquise dans la création de son autorité nationale responsable de la supervision de plus de 8 000 établissements industriels. Au total, 168 pays ont signé la

Convention sur les armes chimiques, et nous espérons que celle-ci deviendra bientôt universelle.

Le Brésil attache une importance particulière au renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction et à la mise au point d'un mécanisme de vérification qui harmoniserait le traité avec la seconde génération d'instruments internationaux de désarmement. Nous continuerons de participer activement au Groupe spécial créé en 1994 pour l'élaboration d'un protocole crédible et efficace, capable de renforcer la sécurité internationale dans ce domaine.

Certains progrès ont été réalisés à la Conférence du désarmement. Le Comité spécial sur un traité interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires a finalement été créé. Le Brésil se félicite du rétablissement du Comité spécial chargé de négocier des garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires. La désignation de trois coordonnateurs spéciaux pour l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, la transparence dans le domaine des armements et les mines antipersonnel est une autre mesure positive. On a l'impression que la Conférence du désarmement est de nouveau animée d'un esprit de coopération. Nous déplorons cependant l'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les essais nucléaires menés aux mois de mai et juin en Asie du Sud nous rappellent que le danger de l'armageddon nucléaire est toujours bien réel. Il reste encore très tentant de recourir aux armes atomiques comme manifestation d'affirmation nationale. Le Brésil condamne tous les essais nucléaires et exhorte les États à capacité nucléaire d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ayant déjà renoncé à l'option nucléaire, le Brésil poursuit ses efforts en vue de l'interdiction des armes nucléaires. Comme mesure transitoire, nous préconisons également la limitation de la portée géographique de la menace nucléaire par la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Cette année encore, un groupe de pays partageant cette vision présentera un projet de résolution relatif au point de l'ordre du jour intitulé «Hémisphère Sud et zones adjacentes exemptes d'armes nucléaires». Le projet de résolution aura pour but de promouvoir la coopération entre les quatre zones déjà exemptes d'armes nucléaires — créées par les Traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok et Pelindaba — et d'encourager les autres régions du monde à unir leurs efforts vers une même fin. La Déclaration politique du

sommet tenu à Ushuaia a constitué le Marché commun du Sud (Mercosur) et les États associés du Chili et de la Bolivie en une zone de paix, exempte d'armes de destruction massive. La prochaine étape en ce sens sera la convocation, à Buenos Aires, ce mois-ci, de la cinquième réunion de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Les 24 États membres de la Zone sont toujours déterminés à ce que leur zone demeure exempte d'armes nucléaires.

En juillet dernier, le Brésil a été honoré de recevoir la visite du Secrétaire général Kofi Annan. Le Président Cardoso l'a invité à la cérémonie de signature des instruments par lesquels le Brésil a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et a ratifié le Traité d'interdiction complète des essais. Dans un geste symbolique, l'instrument de ratification du Traité a été remis au Secrétaire général. Le Brésil compte parmi les 44 pays énumérés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais, dont la ratification est nécessaire à son entrée en vigueur. Seulement neuf autres pays de ce groupe l'ont ratifié.

Le 18 septembre, le Ministre des affaires étrangères Lampreia a déposé l'instrument d'accession au TNP à Washington, et les Ambassadeurs brésiliens auprès du Gouvernement russe et de Court of Saint James ont fait de même à Moscou et à Londres. En adhérant au TNP, le Brésil contribue à renforcer le régime de non-prolifération et réaffirme ses pouvoirs pour exhorter les États dotés d'armes nucléaires à renoncer à la mise au point et à la possession d'armes nucléaires.

L'année dernière, dans son message au Congrès, le Président Cardoso a précisé que, pour le Brésil, «le TNP en soi ne représente pas la solution finale au problème des armes nucléaires». Le Traité a été conçu dans les années 60, comme une solution temporaire au problème de la prolifération nucléaire, situation qui aurait pu entraîner un accroissement du nombre des pays dotés d'armes nucléaires et des risques d'affrontement nucléaire. Pendant la cérémonie de dépôt de l'instrument d'adhésion, le Ministre Lampreia a déclaré que :

«le Brésil rejette donc énergiquement la notion selon laquelle les armes nucléaires peuvent apporter la sécurité à toutes les nations. Au contraire, elles sont sources de tension et d'instabilité et constituent un obstacle de taille pour la paix et la sécurité internationales. Notre décision d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires découle justement de notre détermination à jouer un rôle encore plus important dans le domaine de la paix et de la sécurité internatio-

nales. En qualité de membre du TNP, nous travaillerons plus activement, en gardant un oeil critique, pour faire en sorte que les activités pacifiques dans les États non dotés d'armes nucléaires ainsi que la coopération internationale dans ce domaine ne fassent pas l'objet de restrictions, tout en contribuant à éliminer la menace des armes nucléaires.»

Lorsque le Congrès national du Brésil a approuvé l'adhésion au TNP, il a également donné pour mandat au Gouvernement de poursuivre l'objectif du désarmement nucléaire, en tant que partie intégrante du décret législatif portant approbation du Traité. Les représentants brésiliens ont donc reçu la consigne de participer aux activités relatives au statut d'État membre du TNP, en particulier à la Conférence d'examen de 2000 et à ses travaux préparatoires.

La déclaration commune (A/53/138, annexe) du 9 juin 1998, à laquelle ont souscrit les Ministres des affaires étrangères du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovaquie, de l'Afrique du Sud et de la Suède, a amorcé la quête d'un nouvel ordre du jour dans le domaine du désarmement nucléaire. Elle montre la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires et réaffirme l'insuffisance d'une simple limitation du déploiement des armes nucléaires. Le TNP n'atteindra son objectif, défini à l'article VI, que lorsque les armes nucléaires existantes auront totalement disparu.

Un avis consultatif clair de la Cour internationale de Justice a nié toute légitimité aux armements nucléaires et déclaré l'existence de l'obligation de mener de bonne foi et à terme des négociations menant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects, sous contrôle international strict et efficace. L'avis juridique nous permet de conclure en l'impossibilité d'une procrastination sans fin dans la mise en marche de discussions sur l'élimination des armes nucléaires.

Le Brésil défend la primauté du droit international, ainsi que les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, qui préconisent l'égalité souveraine des États et rejettent l'emploi ou la menace de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique des États. Toutes les armes de destruction massive doivent être interdites. La communauté internationale devrait avant la fin du siècle adopter un accord assorti d'un calendrier précis permettant de garantir l'élimination de toutes les armes de destruction massive.

En insistant aujourd'hui sur les domaines de la non-prolifération et du désarmement, nous n'avons pas l'intention de sous-estimer l'importance de la Première Commission comme instance consacrée à l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales et aux aspects connexes. Dans nos séances futures, nous devons nous pencher sur les causes fondamentales des conflits qui continuent d'éclater en cette fin du XXe siècle. La discrimination raciale et la pauvreté comptent manifestement parmi ces causes, auxquelles on a fait allusion tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale, au cours du récent débat sur le rapport du Secrétaire général, relatif aux causes des conflits et à la promotion du développement durable en Afrique. Ma délégation a déclaré à cette occasion que nous devons trouver des moyens pour impliquer le Conseil économique et social et d'autres institutions du système des Nations Unies dans notre lutte contre ces causes de conflits. Préparons-nous à insuffler une nouvelle vie à notre lutte contre la haine basée sur l'appartenance ethnique et à promouvoir sérieusement l'élimination de la pauvreté, au moment même où nous nous préparons à entrer dans le nouveau millénaire.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses pour votre élection bien méritée à la présidence de la Première Commission. Mes félicitations vont également aux autres membres du Bureau ainsi qu'à votre prédécesseur, notre collègue du Botswana, pour le travail remarquable accompli lors de la session précédente.

Je voudrais également féliciter M. Jayantha Dhanapala, pour les résultats obtenus depuis sa nomination à la tête du Département du désarmement et l'assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation.

Les travaux de la présente session s'ouvrent dans une conjoncture particulière. Alors même que l'on se félicitait, il y a peu de temps, du climat de détente généré par la fin de la guerre froide, qui nous avait permis de faire des avancées importantes, en particulier la prorogation indéfinie du Traité de non-prolifération, en 1995, la signature par un grand nombre de pays du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que la conclusion de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, dont l'entrée en vigueur est désormais chose acquise, les derniers développements intervenus en Asie du Sud sont venus nous rappeler qu'en matière de désarmement, en particulier nucléaire, beaucoup d'efforts restent à accomplir pour arriver à l'objectif du désarmement général et complet que la communauté internationale s'était fixé lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement.

Ces développements sont venus en outre nous conforter dans notre analyse que le régime de la non-prolifération souffre de graves imperfections qui doivent être corrigées si l'on veut éviter que des situations analogues à celles qu'a connues l'Asie du Sud ne viennent mettre en péril l'édifice fragile de la non-prolifération.

Je voudrais à cet égard partager quelques réflexions avec la Commission. Tout d'abord, l'argument selon lequel le désarmement nucléaire relèverait du domaine de la négociation bilatérale et accessoirement de la négociation multilatérale a, à l'évidence, montré ses limites. L'actualité récente est venue en effet confirmer que le seul cadre à même de prendre en charge la problématique du désarmement nucléaire, d'offrir donc toutes les garanties de transparence, d'universalité et de crédibilité, et de répondre par là-même aux attentes de la communauté internationale dans son ensemble, est celui qu'offre la négociation multilatérale.

Cela est encore plus vrai — et c'est ma deuxième réflexion — en cette période où la mondialisation étend son empire à toutes les activités de l'homme et où la communauté internationale est désormais solidairement confrontée à des défis globaux qui l'interpellent sur plusieurs fronts et d'abord sur celui de la sécurité qui, plus que jamais, ne peut être que collective. Ainsi, sauf à vouloir ne pas être en phase avec l'évolution du monde, il n'est plus possible de continuer à raisonner en termes de centre jouissant de la paix et de la sécurité et de périphérie condamnée à l'instabilité et l'insécurité.

Bien plus — et c'est ma troisième réflexion — tous les efforts devraient être entrepris pour que soient dépassées les causes de compétition entre puissances nucléaires et États du seuil, et que soit consacrée dans les faits la caducité des politiques fondées sur l'équilibre de la terreur. Il faudrait par exemple que cessent les simulations de laboratoire et que l'on s'engage, comme nous y a conviés la Cour internationale de Justice, dans son avis consultatif du 8 juillet 1996, à

«poursuivre de bonne foi et [à] mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.» (A/51/4, par. 182)

Pour nous — et là intervient ma quatrième réflexion —, la non-prolifération nucléaire n'a de sens et ne peut être promue si l'on n'assure pas aussi, dans le même temps, la promotion du désarmement nucléaire. Ces deux régimes étant indissociablement liés, il importe que les États dotés d'armes nucléaires prennent les mesures pour traduire

dans les faits leur détermination à respecter leurs engagements.

Ma cinquième réflexion a trait au degré de priorité du désarmement nucléaire. Notre conviction est qu'il doit demeurer, comme le répète du reste inlassablement le Groupe des 28 à Genève et comme vient de le souligner récemment le Sommet du Mouvement des pays non alignés à Durban, la priorité absolue, et continuer à bénéficier d'une attention soutenue de la part de notre Organisation et singulièrement des organes en charge du désarmement, pour amener les pays concernés à prendre les mesures concrètes nécessaires, dans le cadre d'un calendrier agréé, en vue du démantèlement de toutes les armes nucléaires.

Ma dernière réflexion concerne la Conférence du désarmement. Instance idoine en matière de négociation des textes normatifs dans le domaine du désarmement, elle demeure pour nous la seule à même de conférer le caractère d'universalité aux accords en matière de désarmement et d'assurer par là même les conditions de leur respect.

Il était dès lors logique que, guidée par toutes ces raisons et convaincue de la nécessité d'éliminer et de débarrasser la terre définitivement de toutes les armes apocalyptiques et d'imprimer un nouvel élan à cet important organe, l'Algérie proposât, le 30 juillet dernier, la création d'un comité spécial sur le désarmement et d'un comité spécial sur l'interdiction de la production sur les matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

Cette initiative eut pour mérite de contribuer à faire avancer la réflexion et aboutit, avec d'autres propositions, à la création, par la Conférence du désarmement, d'un comité spécial sur les matières fissiles. Cette décision, bien que modeste au regard de la tâche qui nous attend, rend désormais possibles des négociations visant à interdire la production des matières fissiles à usage militaire, et devrait faciliter l'initiation de discussions sur les autres aspects liés au désarmement nucléaire.

L'un de ces aspects liés au nucléaire concerne la question des garanties négatives de sécurité à donner aux États non détenteurs d'armes nucléaires. Mon pays, qui se félicite de la création, cette année, d'un mécanisme de négociation sur cette question, estime que l'évolution toute récente de la situation internationale nous incite à nous pencher sérieusement sur cette question. Celle-ci doit à l'évidence être traitée de manière globale, c'est-à-dire à travers une convention internationale qui serait élaborée par la Conférence du

désarmement, et qui contiendrait des garanties contraignantes inconditionnelles.

Pour consolider enfin ce régime de non-prolifération, la communauté internationale doit encourager la création de zones exemptes d'armes nucléaires. L'Algérie, troisième État africain à avoir ratifié, le 11 février dernier, le Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, communément appelé «Traité de Pelindaba», reste toutefois profondément préoccupée, du fait de la proximité et de la densité des liens entre l'Afrique et le Moyen-Orient, de l'absence de progrès concernant la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans cette dernière région. Elle est d'autant plus préoccupée qu'alors que tous les États arabes sont désormais parties au Traité de non-prolifération, Israël continue de refuser d'adhérer à celui-ci et, plus grave encore, de soumettre ses installations nucléaires aux garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il est toutefois réconfortant de constater, dans le domaine du désarmement nucléaire, quelques signaux positifs comme l'élargissement de zones exemptes d'armes nucléaires qui couvrent aujourd'hui plus de 100 pays, liés par des engagements dans le cadre de ces zones, ou comme la décision de l'Inde et du Pakistan d'observer et de respecter un moratoire sur les essais nucléaires ou enfin, de leur intention de signer le Traité d'interdiction complète des essais. Dans ce même cadre, mon pays ne peut que se féliciter que le Brésil ait rejoint le TNP et le Traité d'interdiction complète des essais.

La question de la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui figure de nouveau à l'ordre du jour de notre session, fait l'objet d'un examen attentif depuis plusieurs années, sans que l'on puisse parvenir à un résultat tangible, malgré l'adoption par consensus, l'année dernière, d'une résolution sur cette question soumise par le Mouvement des pays non alignés. C'est notre vœu que, transcendant les intérêts nationaux étroits, nous puissions décider de la convocation de cette session dans les délais les plus rapprochés, afin que la communauté internationale soit enfin en mesure de faire une évaluation objective des étapes déjà accomplies et de celles qui nous attendent pour réaliser un monde plus sûr pour les générations futures.

Je voudrais à cet égard rappeler l'appel lancé, lors du dernier sommet de Durban, en septembre 1998, par le Mouvement non aligné, d'une conférence internationale, de préférence en 1999, avec l'objectif d'arriver à un accord avant la fin de ce siècle, sur un programme échelonné en vue de l'élimination totale des armes nucléaires dans une

période de temps donné, de l'interdiction de leur mise au point, de leur production, de leur acquisition, de leur développement, de leur stockage, de leur transfert, de leur utilisation ou de la menace de l'utilisation et enfin de leur destruction.

La dynamique du désarmement n'aura de sens que si elle englobe la question particulièrement importante et sensible pour un nombre croissant d'États, de la prolifération et des transferts illicites d'armes conventionnelles qui alimentent et exacerbent des phénomènes nouveaux, violents, de surcroît transfrontaliers tels que le terrorisme et le trafic de drogues. Si des efforts importants ont été déployés dans le sens du désarmement classique, efforts dont mon pays se félicite, il reste que ces efforts n'ont porté que sur les États importateurs.

À travers cet exercice, il y a lieu, nous semble-t-il, d'examiner le commerce illicite des armes, dont les effets se font sentir dans de nombreuses régions du monde. Il nous faut par conséquent moins nous préoccuper de la mise en oeuvre de moratoires et de codes de conduite établis par les pays producteurs, que de nous engager ensemble dans une réflexion pour rechercher les voies et moyens en vue d'arrêter et de démanteler toutes les filières occultes et non contrôlées qui approvisionnent en armes les criminels, les trafiquants et les terroristes dans leur oeuvre de mort et de destruction.

Il est important de souligner dans ce contexte que les États, qui ont pour devoir d'assurer la protection et la sécurité des citoyens, ne doivent pas être mis sur un pied d'égalité avec les groupes criminels dont l'objectif est de déstabiliser les États, d'attenter aux valeurs de la démocratie et de terroriser les populations civiles.

En ce qui la concerne, l'Algérie, qui consacre la plus faible part de son produit intérieur brut (PIB) aux dépenses d'armements, reconnaît que la question de la prolifération des armes classiques doit, tout autant que les autres types d'armement, retenir l'attention de la communauté internationale, et entend à cette occasion réaffirmer sa disponibilité à examiner toute initiative ou action constructive allant dans ce sens. Elle ne pouvait donc que marquer son intérêt à la proposition du Secrétaire général de l'ONU, consistant à ramener les dépenses d'armements et de munitions à 1,5 % du PIB. On ne pouvait que se réjouir de sa proposition portant sur la compilation, la recherche, la publication des informations sur le trafic d'armes qui alimente la grande criminalité et le terrorisme, laquelle devrait être selon nous prise en charge par le Département du désarmement.

Dans ce même cadre de désarmement conventionnel, l'entrée en vigueur imminente de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, après le dépôt de la ratification du quarantième État, ne doit pas nous faire oublier que des efforts supplémentaires doivent encore être entrepris, sans pour autant remettre en cause ce qui a été déjà accompli au niveau de la Conférence du désarmement, laquelle devrait s'atteler selon nous, sans plus tarder, à l'élaboration de l'instrument négocié et auquel se joindraient les plus grands producteurs de mines.

Le comité spécial sur les mines antipersonnel, dont le mandat de négociation est proche d'un accord, devrait pouvoir examiner la question des mines dont les populations de beaucoup de pays, y compris le mien, continuent de subir dans leur chair les conséquences. Il importe de souligner à cet égard que la responsabilité des puissances coloniales dans les dégâts qu'occasionnent les mines antipersonnel ne peut être occultée. Elles ont le devoir de participer au déminage des zones dangereuses en fournissant en particulier toutes les informations nécessaires.

Les travaux de la Première Commission se tiennent cette année à un moment où les questionnements induits par la mondialisation ébranlent les certitudes et brouillent les perspectives. S'il est cependant une certitude qui ne peut être mise en cause par les bouleversements présents et futurs, c'est bien celle de la nécessité de procéder à un désarmement général et complet, seul à même de garantir la sécurité pour tous et de générer plus de stabilité pour l'ensemble des peuples du monde. Puissent les travaux de cette Commission y contribuer.

M. Effendi (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, au nom de ma délégation, je vous félicite, Monsieur le Président de votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Je tiens aussi à exprimer notre gratitude au représentant du Botswana pour la façon remarquable dont il a dirigé nos travaux pendant la dernière session.

L'une des grandes contradictions de notre époque est qu'à la fin de ce siècle — une période des plus remarquables de l'histoire, pendant laquelle l'humanité a connu des réalisations extraordinaires tant sur le plan des valeurs que sur ceux de la science et de la technologie — nous avons été témoins de l'application massive de la science et de la technique dans le but d'accroître à l'infini la capacité de l'homme d'infliger la mort et la destruction à une échelle encore inédite, plutôt que de s'attaquer au problème sécu-

laire de la pauvreté. Par conséquent, nous n'avons pas réussi à éliminer un phénomène sinistre et sans précédent. Au sommet de la pyramide du pouvoir mondial, il y a suffisamment d'armes nucléaires pour détruire toute vie sur terre. À mi-hauteur de cette pyramide, il y a de vastes quantités d'armes classiques qui, dans des dizaines de conflits, ont réclamé un tribut énorme en termes de vies humaines et de dévastation matérielle.

Paradoxalement, à un autre niveau, une vaste partie du monde où la population vit dans une pauvreté extrême subit une privation inexplicable en termes de ressources ou de financement et d'ingéniosité gaspillée sur les armements. Bien que nous ayons beaucoup d'idées, de plans et de programmes d'action pour satisfaire les besoins élémentaires de la plus grande partie de l'humanité, pour une raison ou pour une autre ces considérations humaines ont cédé le pas aux dépenses pour les guerres et les conflits.

Il est vrai que la fin de la guerre froide a quelque peu réduit les dangers posés par les armes nucléaires et la menace de guerre nucléaire. Nous pouvons tirer parti des nombreux progrès survenus dans ce domaine crucial. Il faut espérer qu'à l'avenir, la volonté déclarée de lancer START III aboutira à de nouvelles réductions substantielles des armes nucléaires. Il est également satisfaisant de noter que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, dans plusieurs parties du monde, englobant un vaste territoire et ses peuples, est devenue une tendance irréversible vers l'objectif d'un monde dénucléarisé. Nous pouvons également être optimistes quant à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'année prochaine, une fois obtenue la ratification requise de ses signataires.

Néanmoins, l'élimination des armes nucléaires est la garantie ultime contre l'holocauste nucléaire. Ces progrès positifs ne devraient donc pas être perçus comme un assouplissement de la nécessité du désarmement nucléaire. Il y a en effet des signes inquiétants du retour des armes nucléaires. Après les progrès constants enregistrés depuis le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, la réduction et l'élimination des armements nucléaires, ces dernières années, sont revenues au point mort. Plutôt que de procéder à des réductions plus substantielles, certains consolident leurs arsenaux et leur infrastructure militaire. Les engins modernes sont entretenus et même mis à niveau pour en faire des armes encore plus sophistiquées. On continue de même d'insister sur de nouvelles rationalisations de la possession des armes nucléaires, plutôt que de leur aboli-

tion. Entre-temps, de nouveaux essais d'armes nucléaires continuent d'être effectués.

La dénégation et la discrimination sont aussi évidentes dans les discussions sur la question d'une interdiction des matières fissiles. Il est paradoxal de noter que, tout en exprimant leur intention de mettre un terme à la production de ces matières, certains refusent de se départir de leur inventaire existant. Il n'est pas logique de continuer à produire des matières qui sont déjà disponibles en grande quantité ou de penser que l'interdiction s'applique seulement à la production future ou encore qu'aucune limite ne soit imposée à l'utilisation de matières déjà fabriquées. Une telle méthode d'approche n'aurait pour effet que de maintenir le statu quo et ne contribuerait aucunement au renforcement du régime de non-prolifération ou au désarmement.

Il est maintenant évident que, trois ans après la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et après la seconde session du Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité n'ait pas encore abouti à un régime de non-prolifération plus crédible. En effet, l'impossibilité d'amorcer un débat significatif ou objectif sur le désarmement depuis la prorogation indéfinie du TNP est la preuve évidente que la prorogation indéfinie était un objectif en soi et non pas un moyen de mettre en oeuvre ce qui avait été convenu. La confiance des États non dotés d'armes nucléaires à l'égard du renforcement de l'engagement des États dotés d'armes nucléaires face à la mise en oeuvre intégrale du Traité a été gravement minée. Le rejet de la proposition relative à une démarche progressive d'élimination des arsenaux nucléaires sous des auspices multilatéraux est contraire aux engagements pris dans le cadre des buts et principes pour la non-prolifération et le désarmement adoptés à la Conférence d'examen et de prorogation du Traité en 1995. La Conférence d'examen de 2000 sera donc un événement de la plus haute importance pour la communauté internationale et ne devrait pas être assimilée à la «routine».

Il s'est écoulé 10 années depuis la convocation de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et plus de cinq ans depuis l'entrée en vigueur du dernier traité sur la limitation des armes nucléaires. Malgré cela, la Conférence du désarmement a été entravée par l'absence de tout progrès dans le domaine nucléaire et dans les domaines connexes. Entre-temps, une myriade de questions non résolues sont demeurées l'objet de préoccupations prioritaires, nécessitant un nouveau bilan de notre ordre du jour du désarmement ainsi que la formulation de nouvelles stratégies et méthodes

d'approche. Il est également impératif de continuer à développer les accords déjà conclus et à concerter nos efforts pour régler les questions non résolues, qui devraient être examinées à la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement, car elles sont une menace constante à la paix et à la sécurité internationales.

Pour l'Indonésie et d'autres pays non alignés, la convocation de cette quatrième session extraordinaire est d'une importance exceptionnelle. La position adoptée par le Mouvement des non-alignés offre un cadre spacieux et viable pour arriver à une entente commune sur les modalités de sa convocation. Tout en tenant compte des diverses tentatives faites par la communauté internationale pour limiter les armements pendant l'après-guerre froide, la quatrième session extraordinaire permettra de rationaliser ces initiatives, fournira l'occasion d'évaluer la situation mondiale actuelle et de faire le point sur les questions vitales de l'application ou de la non-application des décisions, résolutions et traités. Cette évaluation sera utile et instructive, car des conclusions précieuses peuvent être tirées des réalisations et des échecs des 10 dernières années, et elle donnera l'occasion de reconnaître les aspects négatifs et les reculs tout en conférant un nouvel élan à nos initiatives en cours. C'est pourquoi les rapports de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, ainsi que ceux sur l'état des négociations dans les instances bilatérales et multilatérales, fourniront une contribution importante.

L'Indonésie souscrirait à un ordre du jour qui inclurait des principes de base et des lignes directrices générales pour l'élimination des armements nucléaires tout en reconnaissant l'importance de la limitation des armements classiques. Nous nous attendons également à ce que la quatrième session extraordinaire se prononce sans équivoque sur la nécessité de rehausser et de renforcer le rôle des Nations Unies dans le désarmement et sur les mesures pragmatiques à prendre pour accroître l'efficacité des mécanismes actuels. Les rapports soumis par la Commission du désarmement ces deux dernières années contiennent une liste de points de l'ordre du jour pour cette session extraordinaire qui méritent toute notre attention. Ces propositions, entre autres, combinées avec la volonté politique nécessaire, multiplieraient les chances de voir émerger un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire et la rédaction d'un plan d'action dynamique qui pourrait conduire à sa convocation dans un avenir proche. Nous pourrions alors faire avancer la cause de la limitation des armements et du désarmement.

Enfin, pendant l'après-guerre froide, de nouvelles méthodes d'approche doivent remplacer les doctrines anciennes et périmées. Il faut continuer de donner la priorité à des réductions nouvelles et plus stabilisatrices, en vue d'éliminer les armes nucléaires, mettre un terme à l'acquisition d'armes sophistiquées de destruction massive, maintenir la crédibilité du régime de non-prolifération, parvenir à une interdiction des matières fissiles et conclure une convention internationale contre l'emploi ou la menace des armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires. Dans ces initiatives, nous disposons de tous les repères nécessaires : la proposition d'un programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires faite par les pays non alignés en 1996 (A/C.1/51/12, annexe); le rapport de la Commission de Canberra de 1996; et la déclaration commune (A/53/138, annexe) de juin dernier des Ministres des affaires étrangères de huit nations, intitulée «Vers un monde exempt d'armes nucléaires : nécessité d'adopter un nouvel ordre du jour». Ils contiennent des propositions réalistes et réalisables aptes à garantir que la communauté internationale n'aura pas à subir la perspective terrifiante de la possession illimitée de ces armes. Ce qui est tout aussi important, ils font appel à des instruments négociés multilatéralement en vue de rendre irréversibles les réductions d'armements et d'arriver à leur abolition internationalement vérifiable.

M. Hayashi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, au nom de la délégation japonaise, je vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence de la cinquante-troisième session de la Première Commission. Votre talent et votre expérience diplomatique, ainsi que votre connaissance approfondie des questions de désarmement, qualités dont vous avez fait la preuve à la Conférence du désarmement à Genève, nous permettront de mener un débat productif dans le cadre de cette Commission. Les tâches dont nous sommes saisis cette année sont particulièrement significatives, et je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation pendant que vous mènerez les travaux de cette Commission à une conclusion couronnée de succès.

Depuis la fin de la guerre froide, la communauté internationale a dû se charger de la tâche difficile d'instaurer un nouvel ordre mondial en matière de paix et de sécurité internationales. Bien que nous n'ayons pas complètement réussi, il faut noter que nos initiatives ferventes et ardues ont donné certains résultats, tels que la Convention sur les armes chimiques, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel. Il est vrai que les négociations et les conclusions de traités sont importantes, mais il est tout

aussi important que ces traités fassent l'objet d'une adhésion universelle et qu'ils soient mis en oeuvre intégralement et efficacement. Nous devrions refuser de nous satisfaire que du minimum.

Il vaut également la peine de noter que la Conférence du désarmement a créé le Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes et qu'elle a constitué un Comité spécial chargé de négocier un traité interdisant la production de matières fissiles pour des dispositifs explosifs nucléaires. Cette année, elle a également nommé six coordonnateurs spéciaux qui ont chacun de leur côté mené des débats substantiels et constructifs.

Malgré les réalisations véritables obtenues dans le domaine du désarmement, l'Inde et le Pakistan ont secoué le monde entier en menant des essais nucléaires diamétralement opposés aux initiatives internationales en matière de désarmement et de non-prolifération.

Dans la déclaration qu'il a récemment prononcée à l'Assemblée générale, le Premier Ministre japonais Obuchi a qualifié ces événements de défi de taille au régime de non-prolifération. En insistant sur l'importance cruciale du renforcement de ce régime, il a noté que les cinq objectifs suivants commandent une attention urgente : premièrement, l'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires; deuxièmement, l'application de mesures de contrôle strictes sur l'exportation d'équipement, de matériaux et de techniques reliés aux armes nucléaires et aux missiles, en vue d'assurer la non-prolifération; troisièmement, la prévention de nouveaux essais nucléaires par le biais d'un appui universel au Traité d'interdiction complète des essais; quatrièmement, de nouveaux progrès dans le domaine du désarmement nucléaire par les États dotés d'armes nucléaires; et, cinquièmement, la conclusion rapide de négociations sur un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles.

Les récents essais nucléaires sont extrêmement graves, car ils défient le TNP et risquent de saper son fondement même. Sur le plan mondial, le TNP est le cadre fondamental du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Dans ce contexte, les récents essais nucléaires menés par l'Inde et le Pakistan, qui ne sont pas parties au TNP, sont un défi flagrant à la communauté internationale. Les États parties au TNP se sont engagés envers l'élimination des armes nucléaires par le biais, d'une part, de la renonciation par les États non dotés d'armes nucléaires de toute intention de mettre au point des armes nucléaires et, d'autre part, de

la réduction et de l'élimination finale de leurs armes nucléaires par les États qui en sont dotés. Autrement dit, le TNP n'est pas un cadre à l'intérieur duquel des États dotés d'armes nucléaires sont autorisés à posséder de telles armes dont la possession est interdite aux autres pays. Près de 187 pays souscrivent déjà à cette idée; le TNP compte ainsi le plus grand nombre d'États parties dans le monde entier.

Cela étant dit, le Japon ne supporte en aucune manière la position selon laquelle nous devons accepter ces essais comme un fait accompli et agir en conséquence. Il attache plutôt une grande importance à la résolution 1172 (1998) du Conseil de sécurité, qui a été adoptée à la suite des essais. Le Gouvernement du Japon se félicite également du message ferme et définitif que la communauté internationale a transmis par les communiqués des cinq Puissances et le Groupe des Huit.

J'expliquerai maintenant les initiatives que mon gouvernement a prises pour renforcer la non-prolifération et promouvoir le désarmement nucléaire.

Tout d'abord, immédiatement après les essais nucléaires, le Ministre des affaires extérieures de l'époque, M. Obuchi, qui occupe maintenant les fonctions de Premier Ministre, a proposé qu'un forum international soit créé de toute urgence pour examiner des mesures susceptibles d'amener l'Inde et le Pakistan à renoncer à leurs programmes d'armement nucléaire et à examiner les moyens appropriés pour renforcer le régime mondial de non-prolifération et pour promouvoir le désarmement nucléaire. Par la suite, le forum a été baptisé Forum de Tokyo sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, dont la première session s'est tenue en août, avec la participation d'un certain nombre d'experts éminents, des milieux gouvernemental et universitaire, du monde entier. Le Forum doit présenter un rapport contenant des recommandations concrètes et constructives qui serviront de lignes directrices pour de nouvelles initiatives en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaire.

Deuxièmement, le Gouvernement japonais présentera une résolution sur le désarmement nucléaire pendant cette session de la Première Commission. En 1994, le Gouvernement japonais a présenté pour la première fois un projet de résolution sur l'élimination finale des armes nucléaires, pour démontrer un engagement clair de la part de la majorité des États Membres envers l'élimination des armes nucléaires, et pour préparer le terrain pour la Conférence d'examen et de prorogation du TNP l'année suivante. Les «Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires», adoptés à cette Conférence en 1995, reflètent cette idée, et font directement référence à l'objectif final de

«l'élimination complète des armes nucléaires» (NPT/CONF.1995/32 (Part I), Décision 2, quatrième alinéa du préambule) comme à un objectif commun de la communauté internationale. Depuis lors, des résolutions successives présentées chaque année ont été adoptées avec l'appui de l'écrasante majorité des États Membres, y compris, l'année dernière, de tous les États dotés d'armes nucléaires. Fort de ces réalisations, le Gouvernement du Japon a l'intention de présenter cette année un nouveau projet de résolution qui aura pour but de rassembler un engagement mondial envers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Bien que cet objectif soit largement partagé, il n'y a pas encore d'entente sur les moyens de le réaliser. Le Gouvernement japonais a préconisé une méthode d'approche graduelle basée sur des mesures concrètes et réalistes en vue de réaliser le développement nucléaire. De ce point de vue, le Traité d'interdiction complète des essais devrait être suivi d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires et des dispositifs explosifs nucléaires, tel que prévu dans les «Principes et objectifs» de 1995.

Le Japon se félicite de la décision de la Conférence du désarmement de créer un comité spécial chargé de cette question. Bien que ce comité n'ait pu entreprendre de négociations cette année, la Conférence du désarmement devrait l'instituer à nouveau à la prochaine session, de façon à ce que les négociations sur le fond puissent commencer aussitôt que possible.

Bien que la portée et la structure du traité sur les matières fissiles restent à négocier, le Japon croit que l'interdiction de produire des matières fissiles sera une mesure qui contribuera au désarmement nucléaire et à la non-prolifération.

Parmi les diverses questions qui devraient être examinées dans le cadre des négociations sur un traité d'interdiction des matières fissiles, le problème de la gestion des stocks existants sera le plus litigieux. Le Japon croit que le problème des stocks de matières fissiles est trop important pour être écarté, et des débats intenses seront nécessaires sur la façon la plus appropriée de le régler.

En plus de la question des stocks, certaines questions techniques doivent encore être résolues. À cet égard, le Gouvernement japonais a organisé un séminaire sur les «Aspects techniques du Traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles» qui s'est tenu à Genève en mai dernier. Nous nous féliciterons de toute initiative d'autres pays qui partageront le même objectif. Le Gouvernement du Japon,

qui dispose d'une large gamme de connaissances et d'une grande expérience dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, continuera de participer constructivement aux négociations à cet égard.

Un traité sur les matières fissiles est à n'en pas douter la prochaine étape multilatérale, mais il ne constitue certainement pas l'étape finale. Comme il a fallu des dizaines d'années pour que l'idée d'une interdiction de la production des matières fissiles atteigne la maturité nécessaire pour permettre d'entamer des négociations réelles, nous croyons qu'il n'est vraiment pas prématuré d'ouvrir le débat sur une ou des mesures susceptibles de faire suite au traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles. C'est pourquoi il faut noter que la Conférence du désarmement a mené des débats sérieux sur la façon de traiter des questions relatives au désarmement nucléaire, par des consultations présidentielles. Le Gouvernement du Japon est très sensible aux initiatives à cet égard des présidents successifs de la Conférence du désarmement, et espère que ces consultations donneront bientôt jour à un mécanisme approprié et efficace pour la discussion de mesures multilatérales efficaces de promotion du désarmement nucléaire.

Le désarmement nucléaire est une responsabilité qui doit être partagée par l'ensemble de la communauté internationale. D'autre part, il est indéniable que les États dotés d'armes nucléaires doivent assumer la plus large part des responsabilités. Dans ce contexte, les mesures de réduction des armes nucléaires prises par les deux plus grands États dotés d'armes nucléaires, à savoir les États-Unis et la Fédération de Russie, sont les plus importants. Le Japon apprécie les réalisations de ces deux États, jusqu'à maintenant, et demande l'entrée en vigueur de START II et le début de négociations sur START III le plus tôt possible.

Il est à noter que plusieurs mesures de désarmement nucléaire ont récemment été appliquées par certains États dotés d'armes nucléaires. L'initiative de révision des capacités de défense stratégique lancée par le Royaume-Uni en est un exemple. Toute action unilatérale de la part des États dotés d'armes nucléaires pour réduire leurs arsenaux nucléaires positive contribue à instaurer un environnement propice à de nouvelles mesures de désarmement nucléaire de la part des autres États.

Une autre mesure qui vaut la peine d'être mentionnée est l'accord réalisé entre les États-Unis et la Fédération de Russie sur la gestion et l'évacuation des surplus d'inventaire de plutonium. Cette décision va vraiment dans la bonne direction.

Néanmoins, les progrès réalisés ces dernières années dans le domaine du désarmement nucléaire ont été lents et ne sont pas à la hauteur des attentes de la communauté internationale. Il est à souhaiter que les initiatives de désarmement nucléaire seront accélérées et intensifiées.

Comme le désarmement nucléaire est une question touchant le monde entier, les États non dotés d'armes nucléaires ont le droit légitime d'être informés des progrès et des initiatives réalisés dans ce domaine. Le Japon se félicite des efforts déployés par les États dotés d'armes nucléaires à cette fin à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du TNP, et continue de souligner l'importance de tels efforts.

Je parlerai maintenant du processus d'examen du TNP. Nous croyons fermement depuis longtemps que le TNP a été et continuera d'être la pierre angulaire du désarmement nucléaire. L'universalité et la mise en oeuvre intégrale du Traité sont essentielles à la consolidation du régime du TNP. Un pas important en direction de l'universalité a été franchi lorsque le Brésil y a accédé, ce qui a porté à 187 le nombre des États parties.

Pour assurer une mise en oeuvre intégrale, il faut tirer parti du renforcement du processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a été reconnu comme une partie intégrante de la décision sur la prorogation pour une durée indéfinie du Traité. Il est décevant que le Comité préparatoire, à sa deuxième session, n'ait pas réussi à adopter de rapport sur les questions de fond. Le statut de la mise en oeuvre n'est présentement pas à la hauteur des attentes exprimées en 1995.

La Conférence d'examen de 2000 est d'une importance vitale, car elle fournira la première occasion de faire le bilan de la mise en oeuvre du Traité depuis que sa prorogation indéfinie a été décidée. Pour atteindre l'objectif du TNP, nous devons concilier le sens de l'histoire et une vision pour l'avenir. Comme la prochaine conférence d'examen se tiendra à l'aube du nouveau millénaire, il sera particulièrement opportun que la Conférence de 2000 annonce une vision claire de nos aspirations en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires pour le XXIe siècle.

J'aborderai brièvement la question du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Je prends dûment note des déclarations récemment prononcées sur cette question à l'Assemblée générale par les Premiers Ministres du Pakistan et de l'Inde. Ces déclarations marquent un progrès positif, bien qu'elles contiennent certaines ambiguïtés. En

espérant que leurs bonnes intentions se traduisent en mesures concrètes, le Gouvernement du Japon exhorte l'Inde, le Pakistan et la République démocratique populaire de Corée à signer et à ratifier le Traité, ainsi que les autres États qui ne l'ont pas encore fait à le ratifier, pour qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible.

S'il arrivait malheureusement que le Traité ne puisse pas entrer en vigueur dans les trois années suivant son ouverture à la signature, une conférence devra être convoquée en 1999 pour promouvoir la réalisation de cet objectif dans les plus brefs délais.

En ce qui concerne les armes classiques, elles sont utilisées dans plusieurs conflits régionaux; chaque année, elles blessent et tuent des milliers de gens. Le Japon croit que l'interdiction des mines terrestres antipersonnel doit compter parmi les priorités de la communauté internationale, et il se félicite de tout coeur de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa et du Protocole II amendé de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Le Japon a déjà conclu le Protocole, et il a déposé l'instrument d'acceptation de la Convention d'Ottawa le 30 septembre dernier. Le Gouvernement du Japon demande à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de conclure le plus rapidement possible ces deux instruments internationaux sur les mines terrestres antipersonnel.

L'interdiction complète des mines terrestres antipersonnel, conformément à la Convention d'Ottawa, doit être notre but. Il est également vrai que plusieurs pays estiment difficile à l'heure actuelle d'accepter une interdiction complète. Dans ce contexte, le Gouvernement du Japon est d'avis que la conclusion d'un traité d'interdiction du transfert des mines terrestres antipersonnel sera une mesure réaliste et de grande portée. Il appuie donc le projet de mandat du Coordonnateur spécial sur les mines terrestres antipersonnel à la Conférence du désarmement, relatif à la création d'un comité spécial chargé de négocier un tel traité. Le Gouvernement du Japon espère qu'un consensus sera réalisé sur ce projet de mandat l'année prochaine et attend avec impatience le début rapide des négociations.

La communauté internationale est de plus en plus sensible aux pertes de vie tragiques causées par les armes légères ou de petit calibre dans plusieurs conflits intérieurs et régionaux dans le monde entier. Ayant reconnu l'ampleur du problème il y a plusieurs années, le Gouvernement du Japon a proposé la création du Groupe d'experts gouver-

nementaux sur les armes légères et de petit calibre, et il se réjouit de l'intérêt croissant porté à l'examen de cette question. Du 7 au 9 septembre dernier, le Gouvernement du Japon a été l'hôte de la Réunion d'étude de Tokyo sur les armes légères et de petit calibre, à laquelle il a invité les membres du groupe de suivi du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre en vue de les aider dans l'exécution de leurs importants travaux. Le Japon se félicite également de la proposition faite par la Suisse d'être l'hôte en l'an 2000 d'une conférence internationale sur tous les aspects du trafic d'armes.

Bien que des règles internationales sur les armes de destruction massive aient été convenues, il n'y a aucun cadre juridique comparable pour la réduction ou la prévention d'accumulations excessives et déstabilisantes et des transferts d'armes légères et de petit calibre. Il est grand temps que le monde entier unisse ses efforts pour s'attaquer au problème des armes légères et qu'il s'attache à établir une norme internationale. Le Gouvernement du Japon est d'avis qu'il faudrait y tenir compte des aspects de la réduction et de la prévention, sur la base du rapport de 1997 du Groupe d'experts sur les armes de petit calibre.

L'accroissement de la transparence dans les armements en vue de réduire les tensions, est une autre tâche importante. Le Registre des armes classiques des Nations Unies a grandement contribué au renforcement de la confiance entre les nations en rehaussant la transparence. Bien que quelque 90 pays, y compris de grands pays exportateurs, participent à ce système chaque année, la moitié des États Membres de l'ONU continuent de se tenir à l'écart de cette initiative internationale. Le Gouvernement du Japon demande à tous les Membres de participer au système. En même temps, il croit que ce système, y compris la catégorisation des armements, peut être revu et amélioré, par exemple en introduisant de l'information sur les dotations militaires.

J'aborderai une autre catégorie d'armes de destruction massive, en l'occurrence les armes biologiques. Le Gouvernement du Japon se félicite des progrès réguliers réalisés dans les négociations sur le protocole de la Convention sur les armes biologiques. Nous apprécions également le nouvel élan politique dont ont bénéficié ces négociations à la suite de la réunion ministérielle tenue le 23 septembre 1998 à New York. Le Japon croit que le pilier central du régime de vérification devrait être l'«enquête par mise en demeure». Il faut également souligner que la compréhension des industries nationales apparentées et leur coopération seront essentielles pour assurer une mise en oeuvre sans heurt du régime de vérification de la Convention sur les armes

biologiques. Dans ce contexte et comme l'a souligné notre représentant à la réunion ministérielle, le Japon souhaite participer constructivement aux négociations en vue de leur conclusion rapide.

Alors même que la communauté internationale s'attache à préserver et à assurer la paix et la sécurité, il est déplorable de constater que des actions contraires à ces efforts internationaux aient été prises en Asie. Le récent lancement de missiles par la République démocratique populaire de Corée, qu'il s'agisse ou pas d'une tentative de placer un satellite en orbite, nous a gravement préoccupés à l'égard de la sécurité du Nord-Est asiatique et elle a réveillé notre inquiétude au sujet de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Avant de conclure, je tiens à exprimer ma reconnaissance pour le rôle du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Le Centre est activement engagé dans plusieurs programmes, connus sous le nom de processus de Katmandou, pour le désarmement et la stabilité régionale. Il a l'intention d'organiser une conférence des Nations Unies sur le désarmement à Nagasaki, le mois prochain, pour mener des discussions portant sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. Je suis convaincu que ces activités se poursuivront et qu'elles feront l'objet d'une promotion accrue.

Je tiens à rappeler que le Gouvernement du Japon croit fermement que le désarmement ne peut être réalisé que par des mesures constantes et concrètes. Nous devons garder à l'esprit le noble objectif du désarmement mais il est tout aussi important d'être réaliste. Cette attitude devrait nous guider au moment où nous nous attaquons à la question du désarmement, en gardant à l'esprit ce que nous sommes maintenant, la nature de notre objectif final et ce que notre prochain pas le plus judicieux devrait être. J'espère sincèrement que des débats constructifs et fructueux seront menés dans cette optique à la Première Commission cette année. Pour sa part, le Gouvernement du Japon fera tout son possible pour contribuer à réaliser notre objectif commun.

Le Président : Je donne la parole à l'Observateur de la Suisse.

M. Hofer (Suisse) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et de vous assurer du soutien entier de la Suisse. Ma délégation est particulièrement satisfaite de votre accession à cette haute fonction. En effet, votre rôle, ainsi que celui de la Belgique, comme promo-

teurs d'une approche pragmatique du désarmement nucléaire, et votre engagement en faveur d'une interdiction totale des mines antipersonnel sont des gages du déroulement fructueux de cette session.

Le bilan du désarmement et de la maîtrise des armements de ces 12 derniers mois laisse apparaître une situation contrastée. Des progrès ont été enregistrés avec l'adoption de mesures pratiques de désarmement, en particulier en matière de transparence et de vérification de l'élimination de certaines catégories d'armes, mais sans que l'on puisse se contenter des progrès ainsi réalisés. Il est donc nécessaire que la Première Commission procède à une évaluation en profondeur de ces développements, afin d'identifier les priorités de l'année à venir, en gardant surtout à l'esprit les obligations de désarmement général et complet contenues à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Parmi les évolutions positives en matière de négociation sur le désarmement, j'aimerais relever les efforts de la Conférence du désarmement à Genève qui, après une période de stagnation, a retrouvé sa vocation essentielle, soit la négociation de traités multilatéraux. Ce résultat a été rendu possible grâce à l'adoption d'un programme de travail qui souligne l'importance du désarmement nucléaire. La Conférence a par ailleurs établi un Comité spécial pour la préparation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires. Ces deux décisions constituent un progrès politique que la Suisse salue, bien qu'aucune réduction effective d'armement en ait été la conséquence jusqu'ici. Dès l'ouverture de la session de 1999, la Conférence du désarmement devrait donc, si elle veut atteindre ses objectifs, poursuivre ses négociations avec détermination, en reprenant tout simplement à nouveau les mêmes déclarations et décisions opérationnelles.

L'élargissement de la composition de la Conférence reste d'actualité. Lors de sa dernière session, celle-ci n'a malheureusement pas encore été en mesure d'accepter la solution intermédiaire proposée par le coordonnateur spécial nommé à cet effet. La Suisse, qui souhaite la recherche d'une universalité qualifiée, estime toutefois que le projet du coordonnateur représente un progrès important et désire la poursuite des consultations par la présidence et les membres de la Conférence, encore cette année, afin que la décision d'accueillir cinq nouveaux membres soit prise dès la première réunion de l'année prochaine.

Le Groupe spécial de négociation sur le renforcement de la Convention d'interdiction des armes biologiques n'a pas progressé au rythme escompté par mes autorités. La

Suisse participe activement aux travaux de ce groupe dans l'intérêt de l'établissement d'un mécanisme efficace de vérification de la prohibition universelle des armes biologiques. Mon gouvernement attend que des progrès significatifs soient réalisés en la matière l'année prochaine. Par ailleurs, je saisis cette occasion pour indiquer que la Suisse souhaiterait pouvoir accueillir à Genève le siège de la future institution de surveillance de l'interdiction des armes biologiques. Ce nouvel organisme bénéficierait sur place de nombreuses synergies et d'un environnement de travail adapté à ses importantes missions.

Bien que le risque dévastateur de ces armes réclame une grande vigilance de la part de la communauté internationale, les plus grands drames humains sont, de nos jours, davantage liés à l'utilisation des armes conventionnelles. J'aimerais, à ce titre, évoquer la question des mines antipersonnel. Mon gouvernement est satisfait de l'entrée en vigueur, prévue le 1er mars 1999, de la Convention d'interdiction totale de ces mines, dite Convention d'Ottawa. Il a en outre pris acte, avec reconnaissance, de l'invitation du Mozambique en vue de l'organisation de la première conférence des États parties à Maputo. La Suisse soutiendra le déroulement de cette conférence en accordant entre autres une aide destinée à faciliter la participation de délégations de pays en voie de développement.

L'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa n'est qu'une étape sur le long chemin de l'élimination totale du fléau que constituent les mines antipersonnel. De fait, cette convention déploiera pleinement ses effets à la condition que sa mise en oeuvre soit coordonnée à l'échelle internationale. Les Nations Unies devraient jouer un rôle clef dans ce processus. C'est dans cet esprit que le Gouvernement suisse a décidé d'établir un Centre international de déminage humanitaire à Genève. Ce centre réunira, pour la première fois, le 20 novembre 1998, son conseil élargi, en présence des représentants d'une quinzaine de gouvernements. Un de ses piliers est l'établissement d'un réseau informatique liant les centres de déminage des Nations Unies dans le but de fournir aux instances spécialisées de l'ONU dans le monde entier l'information indispensable nécessaire à l'accélération et au perfectionnement des programmes de déminage. En février 1999, la seconde conférence des directeurs des centres de déminage de l'ONU sera par ailleurs organisée à Genève. Elle associera des organisations internationales et non gouvernementales.

La mise hors la loi et hors service des mines antipersonnel ne doit pas faire oublier leurs effets dévastateurs. Des lacunes existent aujourd'hui dans le dispositif d'assistance aux victimes. C'est pourquoi les autorités suisses ont

pris l'initiative de développer, notamment d'entente avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé, un concept d'aide aux victimes des mines qui pourrait s'intégrer aux politiques de santé dans les pays affectés. Il s'agirait en effet d'adapter ces dernières afin que les souffrances humaines intolérables puissent être réduites dans un contexte de santé publique plus large. Ces réflexions sont contenues dans le document «Berne Manifesto — Assistance for Mine Victims». Mon gouvernement lance ici un appel aux États et aux organisations internationales intéressés à se joindre à ce projet.

La prolifération des armes légères et de petit calibre inquiète également mes autorités. Ce domaine fort complexe ne se prête pas à des solutions comparables à celles trouvées avec la Convention d'Ottawa. Il est dès lors nécessaire de chercher de nouvelles solutions avec autant de détermination. De l'avis de la Suisse, un concept pluridisciplinaire cohérent devrait être développé afin de réduire et de prévenir l'accumulation et le transfert excessifs des armes légères ainsi que leur utilisation illégale.

Le Gouvernement suisse soutient plusieurs initiatives à cet effet et s'efforce en particulier de stimuler les travaux au sein de l'ONU. Mon pays s'est en outre associé au processus entamé lors de la première rencontre intergouvernementale sur les armes légères à Oslo, suivie d'une réunion organisée par le Canada et la Norvège ici à New York. La Conférence internationale organisée ces jours-ci en Belgique, à propos de l'impact des armes légères sur le développement durable, retient également l'attention de mon pays.

La Suisse est en train d'élaborer un projet sur un régime international de transparence qui comprendrait plusieurs obligations dont le marquage des armes légères et des déclarations sur leurs production, transport et stockage, en vue notamment de contribuer aux efforts contre les trafics illicites. Mon pays entend dans ce sens organiser, dans le sillage du processus déclenché à Oslo, une réunion de suivi, l'année prochaine, qui sera consacrée au marquage des armes légères et au régime de transparence.

Vu l'urgence et la portée du problème posé par les armes légères, la Suisse est de l'avis qu'il serait avantageux de coordonner ces différentes initiatives. Les Nations Unies pourraient jouer un rôle central à cet égard. Mon gouvernement serait à cet effet prêt à accueillir dès que possible à Genève une conférence sur toutes les formes de commerce illicite des armes légères. Cette réunion, qui figure parmi les recommandations du Groupe d'experts de l'ONU, sous la direction de l'Ambassadeur Donowaki, sur les armes légères,

devrait permettre la formulation d'un plan d'action général contre ces armes.

Les munitions utilisées par les armes légères sont évidemment liées aux problèmes que je viens d'évoquer. À ce sujet, je me réfère à la prochaine conférence d'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou frappant sans discrimination. La Suisse avait organisé un séminaire l'année passée dans la perspective de cette conférence. Mon pays poursuit ses efforts dans ce domaine et invitera l'année prochaine, à Thun de nouveau, tous les États parties à cette Convention et les membres de la Conférence du désarmement, à un séminaire d'experts sur les questions relatives à la méthodologie des essais balistiques.

En matière de désarmement nucléaire, une réduction des arsenaux est prévue au travers de la diminution du nombre de têtes stratégiques et de la révision de programmes nucléaires, comme celle qu'effectue actuellement le Royaume-Uni. La ratification par la Fédération de Russie de l'Accord START II se fait par contre malheureusement attendre. Le Gouvernement suisse répète ici qu'il reste convaincu de la nécessité de poursuivre tous les efforts en vue de l'abolition universelle des armes nucléaires. La Suisse est notamment de l'avis que les étapes en faveur de l'élimination des armes nucléaires telles qu'évoquées dans la déclaration de huit ministres des affaires étrangères du 9 juin de cette année ouvrent des voies nouvelles au désarmement.

La deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2000 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas produit de résultats concrets. Nous le regrettons vivement. La Suisse, qui souhaite que le régime international contre la prolifération nucléaire soit habité d'une dynamique en vue du renforcement de son efficacité, attend de la prochaine session du Comité préparatoire qu'elle crée des bases consensuelles solides dans la perspective de la Conférence d'examen.

Il est impératif que les États parties au TNP fournissent un signal politique clair et sans équivoque sur les principes de ce Traité, en réponse notamment aux événements inquiétants qui se sont produits en mai en Asie du Sud. Le Gouvernement suisse a exprimé son profond regret après la réalisation des essais nucléaires par l'Inde et le Pakistan, à son avis injustifiables. Il s'agit aussi dans un contexte plus large de mettre un terme à la spirale des tensions croissantes et des problèmes régionaux et de les

régler pacifiquement. La Suisse, qui a pris note avec soulagement de la reprise d'un dialogue structuré entre l'Inde et le Pakistan encore cette semaine, rappelle ici sa disponibilité à soutenir ces contacts et salue les efforts du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, en le félicitant de son appui à ce processus.

Les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan ont confirmé le rôle essentiel du TNP en matière de prolifération et celui du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. À ce sujet, la Suisse suivra avec intérêt les engagements pris par l'Inde et le Pakistan à la suite de leurs déclarations à l'Assemblée générale, en septembre dernier, et lance un appel pressant afin que ces deux États accèdent rapidement à ce Traité.

Avant de conclure, je tiens à réitérer la ferme adhésion de la Suisse quant au rôle irremplaçable de l'Organisation des Nations Unies en matière de sécurité internationale. Son action favorise le désarmement et la maîtrise des armements et mon pays est disposé à offrir à l'Organisation tout le soutien dont elle aura besoin à cet effet.

M. Campbell (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la présente session de la Première Commission. Nous pensons que votre direction et vos conseils avisés permettront à la Commission d'obtenir des résultats positifs et dynamiques. Soyez assuré de notre appui sans réserve.

Nous avons assisté l'année dernière à plusieurs événements qui remettaient en question notre ordre du jour en matière de maîtrise des armements. Certains analystes nous ont en effet amenés à croire que les essais nucléaires menés par l'Inde et le Pakistan en mai dernier ont modifié en profondeur les paramètres de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, en nous éloignant de la coopération, de la maîtrise des armements et du désarmement, en nous rapprochant de l'affrontement, de la course aux armements et du risque de guerre nucléaire. Pour ajouter du poids à leur argument, ils citent l'accélération de la mise au point de missiles balistiques en Asie du Sud et par la République démocratique populaire de Corée et par l'Iran, ainsi que les défis lancés aux inspections et aux vérifications par l'Iraq.

Aussi fâcheux que puissent être ces événements, l'Australie, tout en ne sous-estimant pas la difficulté de la tâche qui nous attend, ne partage pas ces visions apocalyptiques. D'un côté, nous ne minimisons d'aucune façon les réalisations remarquables des dernières décennies — aux-

quelles la fin de la guerre froide a conféré un nouvel élan — qui ont conduit à la conclusion de beaucoup d'accords sur la maîtrise des armements, sur les plans bilatéral, régional et international. D'autre part, bien que nous reconnaissons les tensions existantes entre les partisans de la non-prolifération et ceux du désarmement qui cherchent à déterminer lequel de ces deux domaines devrait obtenir la prééminence, nous croyons fermement que nous avons fait et que nous continuons de faire des progrès remarquables sur les deux fronts.

Notre tâche doit être de nous efforcer d'atteindre avec détermination un palier où le droit à la légitime défense de toutes les nations, qui est consacré par la Charte des Nations Unies, doit être garanti au plus bas niveau possible d'armement classique et sans avoir recours aux armes de destruction massive. En effet, en dépit des inégalités et des insuffisances du régime actuel, l'option alternative — en l'occurrence un monde dans lequel tous les États réclameraient le droit de s'armer de toutes les armes qu'ils jugeraient nécessaires à leur sécurité nationale — est justement celle dont la communauté internationale s'est à juste titre éloignée pendant les 50 dernières années au moins.

Tout bilan des progrès réalisés jusqu'à maintenant dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement aboutira inévitablement à deux conclusions clefs. La première va de soi : il reste beaucoup, beaucoup à faire. La deuxième est peut-être plus facile à oublier : face aux revers et aux défis, il est d'une importance vitale et du plus grand intérêt de tous les pays sur le plan de la sécurité que nous maintenions le cap en matière de maîtrise des armements et de désarmement; que nous ne prenions pas pour acquise la valeur des réalisations obtenues jusqu'à maintenant; et que nous maintenions un engagement politique largement partagé sur les normes et les institutions que nous avons mises en place ou que nous nous préparons à instaurer.

Dans le domaine des armes de destruction massive, il ne fait aucun doute que les événements survenus en Asie du Sud ces derniers mois ont remis en question le régime de non-prolifération et son principal instrument, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La Conférence d'examen de 2000 des États parties au Traité sera un événement important, où les implications des essais menés par l'Inde et le Pakistan devront être examinées.

L'Australie ne souscrit pas aux analyses qui ont conduit à ces essais, et surtout pas à l'argument faux selon lequel ils étaient justifiés par la prétendue absence de progrès de la part des États dotés d'armes nucléaires à s'acquitter de leurs engagements au titre de l'article VI.

Nous ne croyons pas non plus que la mise à l'essai d'engins nucléaires était la réaction appropriée aux préoccupations réelles ou perçues de l'Inde et du Pakistan en matière de sécurité. En effet, nous estimons que les perspectives, en matière de sécurité, tant pour ces deux pays que pour leurs voisins de la région et la communauté internationale, ont beaucoup souffert de ces essais. La communauté internationale doit maintenant examiner ce qu'il faut faire pour instaurer la paix et la stabilité nécessaires en Asie du Sud, pour que les pays de la région cessent de penser qu'ils ont besoin d'armes nucléaires de dissuasion, ainsi que pour réparer les dommages causés au régime de non-prolifération, auquel adhèrent la quasi-totalité des États Membres de l'Assemblée générale.

Depuis les essais, en mai, certains progrès ont été réalisés en ce sens. L'Australie se félicite des récentes déclarations prononcées par l'Inde et le Pakistan à l'Assemblée, qui indiquent que les deux pays sont en voie d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Les déclarations des deux Premiers Ministres prouvent encore une fois la valeur du CTBT en tant que point de référence du comportement internationalement acceptable dans le domaine des essais nucléaires, et l'Australie exhorte les deux pays à prendre les mesures nécessaires pour signer et ratifier le Traité dès que possible et sans condition. La ratification du Traité d'interdiction complète des essais par l'Inde et le Pakistan serait une étape critique en vue de son entrée en vigueur, et nous les incitons sérieusement à le faire sans délai.

Les autres, en l'occurrence les quelque 150 États qui jusqu'ici ont signé le Traité d'interdiction complète des essais, n'ont pas besoin d'attendre sa ratification par l'Inde et le Pakistan et son entrée en vigueur, car nous nous attachons à préserver la force et l'élan du Traité. Les points de départ indispensables consistent à encourager le plus grand nombre possible de signatures et de ratifications et de développer le tissu institutionnel de l'organisation du Traité. En particulier, il est important de nous conformer aux termes du Traité, qui spécifient que le régime de vérification doit devenir opérationnel dès son entrée en vigueur, et d'appuyer fermement et sans relâche, politiquement et financièrement, la mise au point et le fonctionnement du Système de surveillance international, élément central du régime de vérification du Traité.

De concert avec la Nouvelle-Zélande et le Mexique, l'Australie parrainera un projet de résolution clair et simple qui invitera les membres de l'Assemblée à réaffirmer leur engagement sans équivoque envers le Traité d'interdiction complète des essais et la norme qu'il représente en matière

d'essais nucléaires. Nous sommes impatients d'unir nos efforts à ceux des autres délégations pour assurer son adoption par consensus.

La reprise très opportune du dialogue bilatéral entre l'Inde et le Pakistan et leur accord à la Conférence du désarmement sur le début de négociations sur l'arrêt des transferts de matières fissiles sont également des progrès importants et réjouissants. Nous espérons également que l'Inde et le Pakistan prendront de nouvelles mesures pour manifester clairement leur appui au régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, en particulier en adhérant aux normes définies par la résolution 1172 (1998) du 6 juin 1998 du Conseil de sécurité.

Cohérents avec cette résolution et avec les intérêts de la sécurité nationale, régionale et mondiale, nous espérons également que ces deux pays s'efforceront de faire le nécessaire en renonçant à l'option nucléaire et en adhérant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le régime de non-prolifération nucléaire, dont le TNP est la pierre angulaire, est d'une importance fondamentale pour la sécurité de l'Australie et de la région. La sixième Conférence d'examen du TNP, qui se tiendra en avril et en mai 2000, sera l'une des plus importantes de l'histoire du Traité. La troisième réunion de son comité préparatoire, en avril prochain, sera une étape critique pour l'issue de la Conférence d'examen de 2000 qui permettra au régime de non-prolifération de traverser avec succès la période la plus stimulante de ses 30 années d'existence. Les défis qui attendent le régime découlent des essais nucléaires menés par l'Inde et le Pakistan; des tentatives de l'Iraq de saper l'autorité de la Commission spéciale des Nations Unies; et des activités récentes de la République démocratique populaire de Corée, qui ont mis en danger l'Accord-cadre de 1994 entre les États-Unis et ce pays.

Pour la sixième Conférence d'examen, l'objectif de l'Australie est de parvenir à accroître encore la force et l'efficacité du régime de non-prolifération nucléaire. Cet objectif général sera atteint en concrétisant la série suivante d'objectifs subsidiaires qui doivent être réalisés avant la Conférence d'examen de 2000 : premièrement, à la suite de l'adhésion positive du Brésil au Traité, de nouvelles preuves de la détermination des parties au Traité de consolider et de favoriser les progrès en direction de l'universalité du Traité; deuxièmement, de nouveaux progrès en vue de la réalisation des engagements pris envers le désarmement et exprimés à l'article VI du Traité, y compris des progrès substantiels dans les négociations à la Conférence du désarmement sur un traité relatif à l'arrêt des transferts de matières fissiles,

qui marquera un nouveau pas en avant vers la mise en oeuvre du Traité d'interdiction complète des essais et son entrée en vigueur, ainsi que des progrès substantiels dans les négociations en vue d'un accord START III à la suite de la ratification prévue de START II par la Fédération de Russie; troisièmement, l'entrée en vigueur d'un nombre important de protocoles additionnels aux accords sur les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des progrès importants en vue de l'intégration des systèmes classiques et renforcés de garanties en une norme internationale en matière de garanties; quatrième, de nouveaux progrès dans la création et le renforcement de zones exemptes d'armes nucléaires; cinquièmement, des progrès importants en vue de l'acceptation universelle des régimes de contrôle des exportations nucléaires comme un mécanisme nécessaire et légitime pour la mise en oeuvre efficace des obligations au titre du Traité; sixièmement, une réaffirmation énergique de l'appui des parties au Traité à l'AIEA et à son rôle d'agence responsable de la vérification du respect par les parties de leurs obligations au titre du Traité et la facilitation de la mise au point de nouvelles applications de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques; et, finalement, un accord sur une expression appropriée des points de vue des parties au TNP au sujet de l'élimination des inquiétudes soulevées par la prolifération nucléaire au Moyen-Orient et sur leur engagement à cet égard.

En même temps, nous croyons que la Conférence d'examen devrait adopter une nouvelle gamme de buts et principes pour orienter les initiatives en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires dans la période précédant la septième Conférence d'examen du TNP en 2005. Cette mesure serait conforme à l'esprit de la Décision 1 de la Conférence d'examen et de prorogation de 1995, qui stipule que le nouveau processus d'examen renforcé devrait être dynamique.

La décision de la Conférence du désarmement, en août dernier, d'entreprendre des négociations sur un traité relatif à l'arrêt des transferts de matières fissiles représentait un point de départ en vue de la réalisation d'un objectif de longue date et de haute priorité du Gouvernement australien. Nous avons dit clairement à plusieurs occasions que nous estimons qu'un tel traité serait le prochain pas important dans l'ordre du jour multilatéral en matière de non-prolifération et de désarmement nucléaires, à la suite de la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais. Le début de négociations de fond à la Conférence du désarmement au début de l'année prochaine transmettra et indiquera clairement que la communauté internationale a toute confiance dans la solidité du régime de non-prolifération et de désar-

mement nucléaire et qu'elle est engagée envers les buts et principes issus de la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. L'achèvement d'un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles nous rapprocherait également de l'objectif commun d'éliminer les armes nucléaires, un pas important et urgent pour la consolidation de cette initiative, selon les termes de la Commission de Canberra.

Les avantages qu'un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles apportera à la communauté internationale sont notoires mais ils valent néanmoins la peine d'être répétés. En effet, ce nouveau traité consolidera le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en ajoutant une dimension quantitative à la cessation qualitative de la course aux armements nucléaires qu'il consacre. Il placera toutes les installations nucléaires équipées pour produire des matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires sous des garanties nucléaires internationales ayant force obligatoire. En incluant les États dotés d'armes nucléaires, tels que définis par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et les États qui n'en sont pas dotés, le déséquilibre perçu entre les droits et obligations des États dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne le sont pas sera pris en compte.

Le traité créera un climat de sécurité propice au démantèlement des arsenaux nucléaires et à l'élimination finale des armes nucléaires par l'accroissement de la transparence et de la confiance à l'égard des capacités et des intentions des pays disposant des installations nécessaires à la production de matières fissiles. Finalement, un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles fournira l'élément central et indispensable à tout régime de vérification pour un monde exempt d'armes nucléaires.

Une philosophie originale, créative et souple sera nécessaire dans les négociations en vue de l'élaboration d'un instrument qui, sur la base du Rapport Shannon et de son mandat, sera vraiment non discriminatoire, multilatéral et vraiment vérifiable.

Pour commencer mes réflexions sur les négociations en vue du renforcement de la Convention sur les armes biologiques, l'Australie aimerait reconnaître l'engagement et la compétence du Président du Groupe spécial, l'Ambassadeur Tibor Toth, dont les travaux, au cours de l'année, se sont avérés déterminants pour les progrès réalisés jusqu'ici. Nous avons parcouru beaucoup de chemin depuis l'adoption du texte évolutif et les efforts pénibles en vue de résoudre les différences clefs ont été amorcés. Cela étant dit, l'Australie, de concert avec beaucoup d'autres délégations, est insatisfaite de la lenteur inévitable des progrès de cette négocia-

tion difficile. Pour cette raison, en mars 1998, le Ministre des affaires étrangères Downer a avancé plusieurs idées pour rehausser le profil politique de la négociation en vue d'en assurer la conclusion couronnée de succès le plus tôt possible.

À l'issue de consultations approfondies avec les délégations engagées dans les négociations sur les mesures susceptibles d'être les plus utiles, l'Australie a proposé de mettre au point une réunion ministérielle officielle. Bien que cette proposition ait vu le jour comme une initiative australienne, elle a rapidement acquis un élan *sui generis* pour rassembler une collaboration vraiment interrégionale en vue d'appuyer et de faire avancer les travaux du Groupe spécial. La réunion, présidée par le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, M. Don McKinnon, s'est tenue ici à New York, le 23 septembre, et a publié une Déclaration parrainée par 57 États parties à la Convention sur les armes biologiques.

La Déclaration reconnaît la menace posée par les armes biologiques et l'importance de mesures énergiques et urgentes pour assurer le renforcement de l'interdiction dont elles font l'objet. Elle exprime son appui à l'amélioration et au renforcement de la Convention par la négociation d'un protocole dans le cadre du Groupe spécial, soulignant l'importance de satisfaire tous les aspects du mandat du Groupe spécial, y compris en accordant tout le temps nécessaire à celui-ci pour qu'il termine ses travaux. Elle demande à tous les États parties de redoubler d'efforts au sein du Groupe pour compléter le protocole sur la base du consensus dans les plus brefs délais. Il affirme également le maintien d'un appui politique de haut niveau pour les négociations, y compris, après consultations avec les États parties à la Convention, par la convocation d'une réunion de haut niveau au moment approprié, en 1999.

C'est un motif de grande satisfaction pour nous et sûrement pour d'autres que la volonté commune exprimée dans la Déclaration d'allouer le temps nécessaire au Groupe spécial afin qu'il termine ses travaux se soit déjà exprimée de façon pragmatique dans la décision prise par le Groupe, à la conclusion de sa session finale de cette année, d'allouer en 1999 une période supplémentaire de 16 semaines pour les négociations.

Nous devons cependant travailler avec ardeur pour assurer que ce temps précieux soit utilisé d'une manière productive pour que les travaux de l'année prochaine abou-

tissent à des résultats décisifs. Le Ministre australien des affaires étrangères, au moment de l'adoption de la Déclaration de la réunion ministérielle officielle, a conclu que le succès de la réunion et l'adoption de la Déclaration reflétaient le degré de compatibilité entre les points de vue de la vaste majorité des délégations participant aux négociations. Cette compatibilité l'emporte largement sur nos différences de vues.

La meilleure façon de gérer ces différences consiste à rechercher de nouvelles solutions plutôt que de revenir sur des méthodes d'approche éculées. L'Australie remet donc l'accent sur son propre intérêt à voir la négociation d'un mécanisme énergétique de vérification, y compris un système approprié de visite dans les installations couplé à une structure crédible, pour satisfaire les objectifs relatifs aux enquêtes. L'instauration d'une confiance internationale dans les niveaux de conformité avec le régime et la transparence de ses opérations serait un résultat important de ces mesures.

L'Australie s'est engagée à poursuivre ses efforts dans un esprit de coopération interrégionale et consacrera tous les efforts possibles aux négociations qui se tiendront dans le cadre du Groupe spécial pendant l'année à venir, y compris en s'associant aux autres pour planifier une réunion de haut niveau. Nous espérons que, dans un an, nous nous serons rapprochés substantiellement de la conclusion du protocole, en faisant un pas irréversible en vue de l'élimination de la menace des armes biologiques.

L'Australie confère un haut degré de priorité à la mise en oeuvre efficace de la Convention sur les armes chimiques, qui est entrée en vigueur le 29 avril 1997. Malgré certains problèmes, nous nous félicitons des mesures importantes et positives qui ont été prises par les États parties et par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans la mise en oeuvre du traité et la consolidation de la norme vérifiable, ayant force obligatoire, qu'il représente. L'expérience acquise jusqu'ici dans la mise en oeuvre de la Convention démontre la force que le mécanisme de vérification confère au désarmement et à la maîtrise des armements.

Nous sommes encouragés de constater que la vaste majorité des États s'acquittent de leurs obligations au titre de la Convention et par l'efficacité démontrée par le régime des vérifications de routine de l'OIAC, y compris les vérifications industrielles. L'Australie a été heureuse de coopérer à trois de ces inspections et fait activement, dans notre région, la promotion de l'appui à la Convention ainsi que de sa ratification.

Actuellement, 117 États sont membres de la Convention, y compris les deux principaux détenteurs déclarés d'armes chimiques, à savoir les États-Unis et la Fédération de Russie. Ce large appui est la preuve de la crédibilité de la Convention en tant qu'instrument de désarmement et de non-prolifération. Il est toutefois important pour le succès de l'objectif de la Convention qui consiste à débarrasser le monde des armes chimiques, que les pays qui n'ont pas ratifié la Convention ou qui n'y ont pas adhéré, le fassent. Il est aussi important pour la préservation de l'intégrité de la Convention et de son régime de vérification que les États parties qui n'ont pas soumis leurs déclarations le fassent.

L'Australie, en tant que signataire de la Convention d'Ottawa, se félicite des 40 ratifications obtenues récemment. Conditionnellement à l'achèvement de nos processus législatifs nationaux, l'Australie a l'intention de compter parmi les premiers États parties à la Convention d'Ottawa au moment de son entrée en vigueur le 1er mars 1999. L'Australie reste cependant préoccupée car plusieurs producteurs et utilisateurs de mines terrestres antipersonnel persistent à rester à l'écart du traité d'Ottawa.

Par conséquent, il est important et possible de négocier, dans le cadre de la Conférence du désarmement, une interdiction des transferts de mines terrestres antipersonnel, qui implique les principaux fabricants et négociants traditionnels de mines terrestres antipersonnel et qui complète la Convention d'Ottawa et contribue à son objectif fondamental. En ma qualité de Coordonnateur spécial de la Conférence du désarmement chargé des mines terrestres en 1996 et 1997, j'ai été encouragé par l'évolution de la position des principaux États de la Conférence du désarmement non parties à la Convention d'Ottawa à cette époque, car je crois que tous ces États sont maintenant prêts à s'entendre sur des négociations en vue d'une interdiction des transferts de mines terrestres.

Tous les efforts déployés à la Conférence du désarmement sur la question des mines terrestres antipersonnel, conformes aux termes de la Convention d'Ottawa, contribueraient à soulager la tragédie humaine causée par les mines terrestres antipersonnel, à réduire les énormes coûts sociaux, économiques et politiques que supporte la communauté internationale, et constituerait un objectif absolument valable et justifié. Ils rapprocheraient les États non signataires de la Convention d'Ottawa de la norme créée par cette Convention plutôt que de risquer de les en aliéner de façon permanente.

L'Australie est également consciente qu'une bonne proportion des mines terrestres antipersonnel actuellement

enfouies, celles qui sont actuellement posées et celles qui, malgré les instruments légaux existants, seront posées à l'avenir, sont le résultat des actions d'entités autres que les États. Il est donc important que la communauté internationale s'attaque à la fois à l'approvisionnement et à la demande dans cette équation — lorsque c'est possible, pour persuader les groupes politiques d'abandonner l'emploi de mines terrestres antipersonnel, la communauté internationale, par la Conférence du désarmement, peut prendre des mesures pour réduire l'approvisionnement mondial de ces armes.

Voilà l'effet potentiel d'une interdiction des transferts. Bien que les États producteurs traditionnels disposent déjà de divers moratoires unilatéraux sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel, une interdiction des transferts ayant force obligatoire permettrait de normaliser la portée de ces moratoires, dont un grand nombre ne s'appliquent qu'à certains types de mines terrestres antipersonnel et sont limités dans le temps, et de leur conférer un fondement sûr et durable en droit international.

La maîtrise efficace des armements, le désarmement et la non-prolifération doivent reposer sur un leadership constructif et éclairé, sur le courage politique d'adopter une méthode d'approche globale reconnaissant qu'un environnement international plus pacifique, stable et sûr servirait notre intérêt commun, sur la volonté de financer les institutions que nous créons et, dans les négociations qui nous attendent, sur la capacité de travailler collectivement en vue de la réalisation de nos objectifs communs. Par nos efforts déterminés, nous pourrions édifier le monde plus pacifique auquel nous aspirons tous.

M. Lee See-young (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Comme ceci est ma première intervention dans ce débat, je commencerai par vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission cette année. Votre expérience, votre sagesse et votre direction éminentes assureront le succès des travaux de la Commission. Je saisis l'occasion pour vous assurer que ma délégation n'épargnera aucun effort pour vous appuyer et participer aux travaux de la Commission.

En dépit de la fin de la guerre froide il y a presque 10 ans, la situation mondiale reste confuse et volatile. D'une part, les conflits déclenchés par les haines ethniques, religieuses ou culturelles balayaient plusieurs parties du monde, revendiquant des vies innocentes et de précieuses ressources; d'autre part, la course aux dépenses militaires n'a pas de limites. Rien ne semble donc plus urgent ou important

pour la communauté internationale que de s'occuper sérieusement de la tâche intimidante de créer un environnement de sécurité plus sûr, qui nous permettra de consacrer une plus grande partie de nos ressources et de notre énergie au développement économique durable.

Pour cette raison, ma délégation estime que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est l'instance appropriée pour faire le point sur ce qui a été accompli jusqu'à maintenant mais aussi pour déterminer ce qui devrait être accompli à l'avenir dans le domaine du désarmement. Nous déplorons l'échec de la Commission du désarmement lorsqu'elle a tenté, le printemps dernier, de rassembler un consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire. L'équilibre doit être établi dans son ordre du jour entre le désarmement nucléaire et le désarmement des autres armes de destruction massive et des armes classiques. Ma délégation espère sincèrement qu'un large consensus sur les objectifs et l'ordre du jour de la session extraordinaire émergera l'année prochaine, pavant la voie à la convocation de la quatrième session extraordinaire dans un avenir proche.

Parmi les questions dont nous sommes actuellement saisis en matière de désarmement, j'aborderai celles de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. La série d'essais nucléaires menés en Asie du Sud en mai dernier a porté un dur coup à notre aspiration à un monde exempt d'armes nucléaires. Il est encore plus déplorable que ces essais aient eu lieu justement à la suite de progrès réalisés dans le domaine de la non-prolifération, en l'occurrence la prorogation pour une durée indéterminée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Mon gouvernement se joint à la communauté internationale pour exhorter les parties concernées à mettre en oeuvre intégralement les mesures prescrites dans la résolution 1172 (1998) dès que possible. En particulier, nous demandons à la communauté internationale de maintenir une vigilance constante pour empêcher le transfert à des États tiers de matières, d'équipement et de technologies employés pour la fabrication d'armes nucléaires.

Bien que ce recul soit temporaire, nos initiatives en vue de réaliser un monde exempt d'armes nucléaires ne peuvent être retardées davantage, et elles devraient au contraire être renforcées et accélérées. Dans ce contexte, je tiens à partager certaines idées sur la façon dont nous pourrions procéder pour nous acquitter de ces tâches urgentes.

Premièrement, la communauté internationale devrait faire tous les efforts possibles pour maintenir et continuer de renforcer le régime actuel de non-prolifération nucléaire. Les premières étapes en direction de cet objectif sont de garantir l'universalité du TNP et de permettre l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires le plus rapidement possible. Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement brésilien d'accéder au TNP et demandons instamment au Pakistan de faire de même. Ma délégation espère également que les récents signaux encourageants émis par l'Inde et le Pakistan au sujet de la signature du Traité seront bientôt convertis en actions concrètes. Ainsi, la Corée du Nord devrait être exhortée par la communauté internationale à se joindre à ce mouvement de façon à éviter l'embarras d'être le seul État à n'avoir pas signé le Traité d'interdiction complète des essais parmi les 44 États énumérés dans le Traité. De notre côté, je suis heureux d'informer la Commission que mon gouvernement est actuellement en train de s'acquitter des procédures nationales pour ratifier le Traité au cours du premier semestre de l'année prochaine.

Deuxièmement, l'étape logique et pragmatique suivante est de négocier et de conclure le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Mon gouvernement se félicite de la création en août dernier d'un Comité spécial chargé des négociations sur le traité dans le cadre de la Conférence du désarmement. Nous espérons que le Comité spécial pourra atteindre rapidement son objectif en accélérant les négociations sur un traité non discriminatoire et efficacement vérifiable. Dans ce processus, nous estimons essentiel d'assurer dès le départ la participation sans réserve de tous les pays dotés d'un potentiel nucléaire, y compris les États qui ne sont pas parties au TNP.

Troisièmement, un appel est lancé aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils réduisent leurs armes nucléaires en vue de parvenir à éliminer totalement ces armes. Nous reconnaissons et saluons le Royaume-Uni, qui a pris la décision de réduire son arsenal militaire. Nous nous félicitons également des progrès réalisés par les États-Unis et la Russie dans le domaine du désarmement nucléaire. Malheureusement, ces réalisations ne satisfont pas la communauté internationale, qui s'attend à des progrès encore plus substantiels en matière de désarmement nucléaire. Le processus START devrait retrouver son élan, car c'est une étape importante que doivent franchir les États dotés d'armes nucléaires pour s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Enfin, les initiatives régionales et sous-régionales devraient également être encouragées en parallèle. L'augmentation des zones exemptes d'armes nucléaires et la consolidation des zones existantes contribueront à la cause de la non-prolifération nucléaire. Dans ce contexte, nous attendons avec impatience la mise en oeuvre rapide de la Déclaration conjointe sur la dénucléarisation de la péninsule coréenne, que les deux Corées ont signée en 1992.

Depuis 1993, lorsque le problème nucléaire de la Corée du Nord s'est manifesté, la communauté internationale a exercé des efforts ardu pour amener la Corée du Nord à respecter intégralement l'Accord des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Malheureusement, la République populaire démocratique de Corée a jusqu'à maintenant refusé de coopérer pleinement avec l'AIEA à la mise en oeuvre de cet Accord. Il est impératif qu'en qualité de partie au TNP, la République populaire démocratique de Corée mette en oeuvre l'Accord des garanties de l'AIEA intégralement et de bonne foi. La conservation et la vérification de toutes les informations pertinentes relatives aux activités nucléaires menées dans le passé par la Corée du Nord est une condition *sine qua non* pour le règlement final de la question nucléaire nord-coréenne. Ma délégation se joint à la communauté internationale pour exhorter la Corée du Nord à répondre à l'appel à la conformité intégrale à ses obligations conventionnelles, et de coopérer pleinement avec l'AIEA.

Le Cadre agréé de Genève est un accord important pour le règlement du problème nucléaire de la Corée du Nord. Mon gouvernement s'est donc acquitté de bonne foi de son engagement envers l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne en jouant un rôle central dans le cadre du projet de réacteur à l'eau ordinaire. Nous continuerons dans cette veine, malgré les difficultés économiques que nous éprouvons actuellement, aussi longtemps que la Corée du Nord respectera la lettre et l'esprit du Cadre agréé. En particulier, la République populaire démocratique de Corée s'est engagée à maintenir le gel de ses installations nucléaires et à garantir une transparence sans réserve à cet égard. De même, tout soupçon au sujet des grandes installations souterraines découvertes récemment à Yongbyon devrait être dissipé complètement et diligemment.

La prolifération et l'emploi d'armes chimiques sont d'autres sources de préoccupation graves et urgentes. Ma délégation se félicite des progrès constants obtenus par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pendant la première année de la mise en oeuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrica-

tion, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Cependant, la Convention et l'OIAC n'en sont qu'à leur phase initiale et le respect intégral de la part de tous les États parties à la Convention est indispensable à la réalisation de son objectif. Sur le plan national, chaque État partie est tenu de promulguer une législation de mise en oeuvre et de la faire respecter strictement. En qualité de partie originale à la Convention, la République de Corée s'est engagée à sa mise en oeuvre intégrale.

La nécessité urgente d'une adhésion universelle à la Convention est également importante. Les principaux détenteurs d'armes chimiques qui n'ont pas encore accédé à la Convention sont appelés à le faire sans plus tarder. En particulier, nous exhortons la République populaire démocratique de Corée à se joindre à la Convention rapidement, de façon à libérer la péninsule coréenne de ces horribles armes de destruction massive.

La prolifération d'armes biologiques est une autre source de grave préoccupation, compte tenu de leur terrible pouvoir de destruction et de la facilité de les obtenir. Mon gouvernement a été un partisan loyal des initiatives de la communauté internationale pour l'élaboration d'un protocole à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, en vue de supprimer ses faiblesses en ce qui concerne le régime de vérification. La République de Corée comptait parmi les 57 auteurs de la Déclaration adoptée lors de la séance ministérielle officieuse qui s'est tenue ici même à New York le mois dernier. De plus, mon gouvernement a participé activement aux négociations sur le protocole au sein du Groupe spécial et attend avec impatience sa conclusion rapide.

Les missiles vecteurs d'armes de destruction massive posent une grave menace à la paix et à la sécurité, autant que les armes qu'ils transportent. À notre avis, le temps est venu pour la communauté internationale de commencer à explorer les moyens de freiner la prolifération des missiles. Pour cela, il faudra toute la volonté politique collective de la communauté internationale. Cependant, l'expérience acquise et accumulée pendant les négociations et dans l'application des instruments juridiques reliés aux armes de destruction massive peuvent également servir à élaborer un instrument juridique conçu pour mettre fin à la prolifération des vecteurs de ces armes.

Le lancement par la Corée du Nord d'une fusée à plusieurs étages en août dernier a attisé encore une fois l'inquiétude internationale au sujet des dangers de la proli-

fération des missiles en Asie du Nord-Est. Le lancement expérimental de la Corée du Nord comporte une grave incidence, en matière de sécurité, pour l'environnement stratégique de la région et au-delà. Le Conseil de sécurité a exprimé sa profonde inquiétude à cet égard. Mon gouvernement demande à la communauté internationale de prendre des mesures concertées pour empêcher la République populaire démocratique de Corée de développer, de mettre à l'essai et d'exporter des missiles.

Partisane des principes fondamentaux du droit humanitaire international, la République de Corée partage pleinement l'inquiétude de la communauté internationale au sujet des souffrances causées et des coûts encourus par l'utilisation aveugle des mines terrestres antipersonnel. Dans cet esprit, l'année dernière, mon gouvernement a déclaré et mis en oeuvre fidèlement une extension pour une durée indéfinie de son moratoire sur l'exportation des mines terrestres antipersonnel. Il a également contribué financièrement au programme de déminage des Nations Unies et continuera de le faire.

Les besoins essentiels de la péninsule coréenne en matière de sécurité ne nous permettent malheureusement pas de renoncer immédiatement à l'utilisation des mines terrestres antipersonnel, qui sont une arme défensive importante dans la région précisément limitée de la zone démilitarisée. Mon gouvernement pense que la Conférence du désarmement devrait concevoir un instrument universellement applicable et juridiquement contraignant interdisant le transfert de tous les types de mines terrestres antipersonnel.

Compte tenu des conflits locaux qui éclatent sporadiquement, l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre n'a pas seulement coûté cher sur le plan humain mais elle a également causé une perturbation sociale et économique incommensurable. Nous sommes surtout préoccupés de constater que la circulation d'armes légères et de petit calibre gêne sérieusement les initiatives de consolidation de la paix après les conflits. Compte tenu des dommages terribles causés à la vie et à la propriété, la communauté internationale devrait se saisir de cette question avec le plus grand soin et de toute urgence.

Les lignes directives des transferts internationaux d'armes, conclues dans le cadre de la Conférence du désarmement des Nations Unies en 1996, peuvent servir de code de conduite pour tous les États en matière de transfert d'armes. Nous croyons que ces directives rehausseront la transparence en matière de transferts internationaux d'armes, pour aboutir à l'élimination du trafic d'armes. Les récentes initiatives régionales en vue de l'adoption d'instruments

juridiques contraignants à cet effet sont également encourageantes. Nous nous félicitons de l'adoption par l'Organisation des États américains, en novembre 1997, de la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites des armes à feu, munitions, explosifs et autres matériels connexes. Nous attendons avec impatience une convention mondiale semblable dans un avenir proche.

En ce qui concerne la ligne de conduite future sur la question des armes légères et de petit calibre, mon gouvernement souscrit à la plate-forme d'Oslo adoptée en juillet dernier. Étant donné la complexité de la question, les efforts à court terme doivent être concentrés sur une solution spécifique à chaque situation, bien qu'il soit souhaitable de concevoir un cadre mondial à plus long terme. Mon gouvernement appuie également la recommandation faite par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères et de petit calibre sur la convocation d'une conférence internationale sur le trafic d'armes, mentionnée dans la résolution 52/38 J de l'Assemblée générale.

L'expérience nous a appris que la création d'un environnement stratégique stable devrait précéder la réalisation de toute mesure tangible de désarmement. Malgré la fin de la guerre froide, cependant, l'incertitude prévaut toujours en Asie. Parallèlement à beaucoup de revendications territoriales concurrentes, il y a encore des situations explosives et potentiellement dangereuses. De plus, le récent malaise économique est préoccupant et jette une ombre sur la situation en Asie en matière de paix et de sécurité.

Ce paysage incertain en termes de sécurité rend plus important et nécessaire que jamais d'instaurer une tradition de dialogue sur les questions de sécurité et d'institutionnaliser au besoin le réseau de dialogue sur la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique. C'est pourquoi mon gouvernement s'est engagé dans le processus du Forum régional de l'ANASE, qui a fait des enjambées importantes dans l'élaboration et dans la mise en oeuvre de diverses mesures de confiance dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le Forum est maintenant prêt à explorer la possibilité d'employer des mesures de diplomatie préventive et à rehausser le niveau du dialogue sur la sécurité dans la région. De la même façon, la création d'un dialogue multilatéral sur la sécurité en Asie du Nord-Est permettra d'améliorer la situation en matière de sécurité dans la région, en favorisant une transparence et une prévisibilité accrues de même que, finalement, l'application de mesures de désarmement plus concrètes. Mon gouvernement espère la matérialisation rapide de ce dialogue, avec la participation de tous les États concernés dans la région.

L'année prochaine marquera le centième anniversaire de la première conférence de paix de La Haye. Néanmoins, l'humanité est toujours hantée par une course aux armements toujours croissante et par des conflits sans fin. L'horreur nucléaire subsiste, de même que beaucoup de défis intimidants à la paix et à la sécurité, qui nécessiteront nos énergies et notre sagesse pour de nombreuses années à venir. Les retombées de la paix ne sont pas gratuites. Seul un travail acharné permet de les acquérir. Cet ancien truisme est toujours aussi pertinent : la guerre germe dans l'esprit des hommes et c'est dans l'esprit des hommes que la paix doit être rétablie. Ma délégation espère sincèrement que, cette année, les débats de la Première Commission permettront de faire un pas important et positif sur la voie d'un monde plus pacifique et plus sûr.

Le Président : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole en exercice de leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que, conformément à la décision 34/401, les déclarations en exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la deuxième.

M. Kim Sam Jong (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à exercer mon droit de réponse à la suite des allégations faites par les représentants du Japon, de la Corée du Sud et d'autres pays, qui ont fait référence hier et aujourd'hui à la situation coréenne et au risque nucléaire dans la péninsule coréenne. Certains représentants ont exhorté la République populaire démocratique de Corée à se conformer intégralement et immédiatement aux accords de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, tout en affirmant leur appui au Cadre convenu entre les États-Unis d'Amérique et la République populaire démocratique de Corée. C'est là une contradiction flagrante. Le Cadre convenu prévoit que la République populaire démocratique de Corée se conformera intégralement aux accords de garantie de l'AIEA après la complétion d'une partie significative du projet de réacteur à eau ordinaire. Même la construction du soubassement du projet de réacteur à eau ordinaire par l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne, dirigée par les États-Unis, n'a pas encore débuté, bien que quatre années déjà se soient écoulées depuis la conclusion du Cadre convenu. On peut prévoir qu'il faudra plusieurs années avant la complétion d'une partie significative du projet. Voilà la situation réelle en ce qui a trait à la mise en oeuvre du Cadre convenu.

Cela étant dit, il faut nous interroger sur la raison d'une telle insistance à nous voir nous conformer intégrale-

ment, immédiatement, en contradiction avec le Cadre convenu. Ceux qui s'inquiètent sont-ils vraiment ignorants du contenu du Cadre convenu; ou préfèrent-ils se liguier pour diriger calomnies et pressions, sans raison, contre la République populaire démocratique de Corée? Je les exhorte à faire preuve de discrétion et d'impartialité.

Au sujet de la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, celle-ci ne pourra se réaliser tant que persisteront les menaces nucléaires contre le Nord et que le Sud disposera d'une protection nucléaire. Les autorités de la Corée du Sud devraient cesser de mendier une protection nucléaire, et les États-Unis devraient la lui refuser et fournir des garanties contraignantes à l'effet qu'ils s'abstiendront de l'emploi ou de la menace d'armes nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée s'ils désirent vraiment l'avènement d'une péninsule coréenne dénucléarisée.

Notre position sur le lancement d'un satellite est claire. Pour la République populaire démocratique de Corée, ce lancement est une question de souveraineté. Aucun pays ne peut faire interférence. Qui oserait affirmer que nous n'avons pas le droit de lancer des satellites? Comme le Japon, qui a lancé des satellites à maintes reprises, n'en a jamais avisé notre pays à l'avance, nous ne sommes pas obligés de le faire. Je tiens à mettre en évidence la raison des hauts cris du Japon au sujet de la menace à sa sécurité posée par notre lancement de satellite, alors qu'il ne dit pas un mot des lancements semblables effectués par d'autres grands pays voisins du Japon. Cette raison est simple. Les allégations japonaises sont la preuve que le Japon ne s'est pas départi de son ambition d'envahir la Corée. Dans le cas contraire, il n'aurait pas perçu notre lancement de satellite comme une menace, car il est inconcevable que la Corée lance une attaque par la force contre le Japon.

L'histoire démontre que le Japon a envahi la Corée plusieurs fois, mais que la Corée n'a jamais envahi le Japon. Si le Japon n'attaque pas d'autres pays, il ne sera pas attaqué. Le fait que le Japon ne se plaigne pas des lancements de satellites effectués par d'autres pays semble indiquer que le Japon ne penserait même pas à les envahir, mais le cas de la Corée est différent. Les Japonais craignent que s'ils envahissent la Corée, leur territoire pourra être contre-attaqué. Les Japonais devraient savoir que plus ils feront de bruit au sujet de notre lancement de satellite, plus ils révéleront leur intention réelle d'envahir la Corée. D'autres pays devraient percevoir l'intention réelle des Japonais, qui ont envahi la Corée et d'autres pays tant de fois dans le passé. Si certains pays développés continuent de blâmer la République populaire démocratique de Corée pour

son lancement de satellite, prenant le parti du Japon, ce sera la preuve de leur partialité en matière de sécurité et de leur insistance pour que les petits pays en développement continuent d'être privés de haute technologie et qu'ils restent arriérés à jamais.

Pour ce qui est des questions de désarmement et de sécurité relatives à la péninsule coréenne, il faudrait d'abord faire disparaître les menaces politiques et militaires qui pèsent sur la République populaire démocratique de Corée. Sur le plan international, la guerre froide s'est terminée, mais sur la péninsule coréenne, les structures de la guerre froide persistent. Sur le plan politique, la compétition et l'affrontement entre le Nord et le Sud sont toujours provoquées par les tentatives de réunifier la péninsule divisée, sur la base d'un système unique, par des forces appuyées par certains pays. La situation militaire reflète l'affrontement politique. Les États-Unis et le Japon encouragent les Coréens du Sud à poursuivre leur ambition de réunifier la péninsule sur la base de leur propre système en élaborant les lignes directrices de la coopération entre les États-Unis et le Japon sur le plan militaire et le Traité de défense mutuelle entre les États-Unis et la Corée du Sud, et en formant une alliance militaire à trois contre la République populaire démocratique de Corée. Pour survivre à cet accroissement de puissance militaire dressé contre nous, nous ne pouvons qu'intensifier nos capacités de défense dissuasives. Cette situation tendue d'affrontement de guerre froide, où le Nord est confronté à un gigantesque accroissement militaire, empêche la République populaire démocratique de Corée de participer plus activement aux débats sur les diverses questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale à l'ONU.

Il faut donc donner la priorité au démantèlement des structures de la guerre froide sur la péninsule coréenne, par les États-Unis, le Japon et la Corée du Sud, de façon à pouvoir résoudre sans heurt les questions de désarmement et de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée. Ce serait faire preuve d'hypocrisie que de ne pas tenir compte de cette réalité et faire pression unilatéralement sur la République populaire démocratique de Corée relativement aux questions de désarmement et de sécurité. La communauté internationale ne devrait pas nier l'évidence que la République populaire démocratique de Corée est menacée par l'accroissement militaire de forces hostiles et devrait exiger que les pays concernés cessent leurs menaces politiques et militaires contre la République populaire démocratique de Corée et qu'ils exigent le retrait de Corée du Sud des forces des États-Unis.

M. Hayashi (Japon) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai dit dans ma déclaration, il y a quelques instants seulement, que le récent lancement de missile effectué par la République populaire démocratique de Corée a suscité une grave inquiétude à l'égard de la sécurité de l'Asie du Nord-Est et du Japon. À cet égard, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que la République populaire démocratique de Corée a mis à feu une fusée puissante, sans notification préalable, dans un espace aérien à usage civil des plus fréquentés entre l'Amérique du Nord et l'Extrême-Orient, et que cet engin est tombé dans des eaux très densément utilisées pour le trafic maritime et les activités halieutiques.

J'attire l'attention de la Commission sur le fait que lorsque nous avons lancé un satellite, dans le passé, nous avons notifié, conformément aux procédures stipulées par les Conventions de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale, les avions et les navires qui voyageaient dans la région, car ils auraient pu être endommagés à la suite d'une erreur de lancement.

Nous ne pourrions donc accepter les critiques du représentant de la République populaire démocratique de Corée à l'effet que nous n'ayons fourni aucune notification dans le cas de nos lancements de satellites dans le passé.

M. Kim Sam Jong (République populaire démocratique de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à répéter que bien que le Japon ait lancé des satellites à plusieurs reprises, il ne nous a jamais notifié à l'avance. À cet égard, nous ne sommes aucunement tenus d'informer le Japon à l'avance.

Déclaration du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à rappeler que la Commission n'a pas élu son rapporteur et je demande instamment au Groupe des États africains d'accélérer le processus de nomination d'un candidat, de façon à ce que la Commission puisse procéder.

Nous sommes reconnaissants de la présence parmi nous aujourd'hui de M. Jayantha Dhanapala, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, en particulier à la suite de son importante mission pour la cause du désarmement. Au nom de la Commission, je le remercie de sa présence aujourd'hui et de son intérêt soutenu pour les travaux de la Commission.

La séance est levée à 12 h 25.